



---

# Rapport de présentation

## Livret 3

### Résumé non technique

---

SCoT Hautes Terres d'Oc



---

*Version du 24/06/2019 pour l'approbation du SCoT Hautes Terres d'Oc*

---

## TABLE DES MATIERE

<b>1°- Résumé non technique du diagnostic socio-économique .....</b>	<b>4</b>
La situation géographique .....	4
Les principaux constats et enjeux du diagnostic : .....	4
La démographie : une population qui se stabilise. ....	4
Les services : un territoire maillé de centres-bourgs rendant accessible les services de proximité .....	5
L'habitat : une offre quantitative et qualitative insuffisante .....	6
La mobilité : l'omniprésence de l'utilisation individuelle de la voiture .....	6
L'économie : un territoire caractérisé par ses filières et un tissu de petites entreprises dynamiques et structurées .....	7
<b>2°-Résumé non-technique de l'état initial de l'environnement.....</b>	<b>9</b>
Une biodiversité exceptionnelle .....	9
Des dynamiques paysagères fortement liées aux dynamiques d'exploitation des ressources .....	10
Une consommation foncière raisonnable.....	11
Une ressource en eau abondante et multi-usage.....	11
Un territoire excédentaire en énergie et qui devra s'adapter au changement climatique .....	12
Un territoire peu exposé aux nuisances et concerné principalement par les risques naturels .....	13
La hiérarchie des enjeux environnementaux.....	13
<b>3°- Résumé non technique du projet de la justification des choix retenus .....</b>	<b>16</b>
3.1°- Le choix d'augmenter l'accueil de manière significative .....	16
3.2°- Le choix de renforcer la structure multipolaire du territoire .....	17
3.3°- Le choix de rationaliser la consommation foncière .....	18
<b>4°- Résumé non technique des incidences environnementales et mesures envisagées pour les éviter, réduire ou compenser (avec indicateurs de suivi) .....</b>	<b>18</b>
4.1°-La hiérarchie des enjeux environnementaux du projet sur Hautes Terres d'Oc .....	18
4.2°- Les Mesures d'évitement - Réduction - Compensation (ERC) définies : .....	19
Consommation d'espaces agricoles et naturels.....	19
Milieux naturels et biodiversité .....	20
Paysages .....	21
Déplacements, mobilité sur le territoire.....	21
Climat et énergie.....	22
Les risques - Les nuisances et gestion des déchets.....	22
<b>5°- Résumé non technique de l'articulation du SCoT avec les autres documents, plans et programmes .....</b>	<b>23</b>
<b>6°-Méthode d'évaluation.....</b>	<b>23</b>
6.1°- Présentation des objectifs et de la démarche de l'évaluation environnementale. ....	24
6.2°- Une démarche itérative et concertée pour identifier les enjeux.....	24
6.2.1°- L'état Initial de l'Environnement .....	24

# SCoT Hautes Terres d'Oc

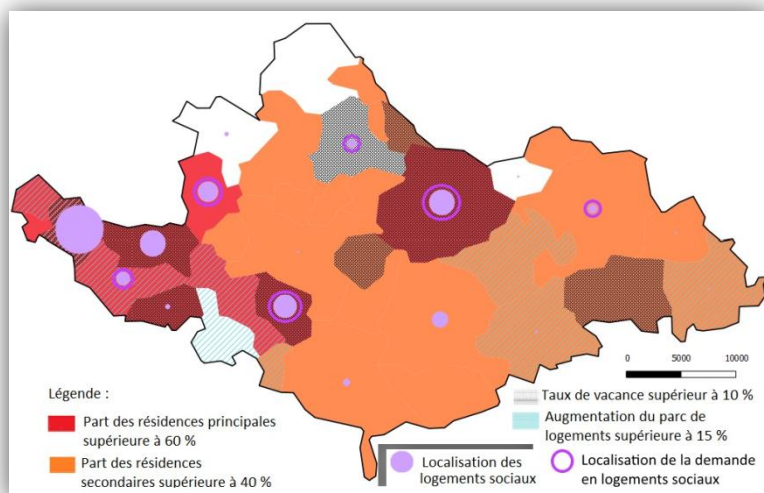
La Trame Verte et Bleue.....	25
La consommation foncière.....	26
L'eau, biodiversité, ressource et risque .....	26
Les paysages.....	27
Risques et nuisances : .....	27
Energie et changement climatique .....	27
6.2.2°- L'évaluation environnementale.....	27
6.2.2.1°- Méthode pour l'analyse des incidences et des propositions de mesures ERC .....	28
6.2.2.2°- Méthode pour le choix des indicateurs.....	28
<b>1°- Le contexte territorial.....</b>	<b>30</b>
<b>2°- Contenu et déroulement de la mission.....</b>	<b>32</b>
2.1.°- La justification des choix retenus .....	33
Etape 1 : Elaboration du scénario environnemental de référence.....	33
Etape 2 : Hiérarchisation des enjeux environnementaux.....	33
Etape 3 : Identifier les secteurs sensibles pour la biodiversité ainsi que les zones susceptibles d'être touchées notamment les sites Natura 2000 et les ZNIEFF de type I. ....	35
2.2.°- Analyse des incidences environnementales globales et sur les secteurs à enjeux (Natura 2000, ZNIEFF de type 1, UTN) .....	39
Etape 4 : analyse des incidences environnementales.....	39
Etape 5 : Proposer des mesures permettant d'éviter, réduire, compenser (ERC).....	41
2.3.°- Articulation avec les autres documents (rapport de compatibilité, de prise en compte ou de connaissance).....	42
Etape 6 : recenser et lister les plans et programmes, analyser leurs objectifs et orientations et le niveau d'articulation avec le SCoT. ....	42
Etape 7 : réaliser une grille d'analyse et une note de présentation de l'articulation du SCoT avec les autres plans et programmes .....	43
<i>A modifier/compléter</i> .....	43
2.4.°- Justification des choix opérés pour l'élaboration du SCoT.....	44
2.5.°- Définition des critères et indicateurs pour le suivi et l'évaluation du SCoT.....	47
2.6.°- Réalisation du résumé non technique et explication de la méthodologie.....	47
<b>3°- Cadrage et calendrier .....</b>	<b>47</b>
3.1°- Cadrage préalable.....	47
3.2°- Encadrement de la mission .....	48
3.3°- Calendrier .....	48







## L'habitat : une offre quantitative et qualitative insuffisante.



La situation du logement en Hautes Terres d'Oc

Le parc de logements a augmenté grâce, pour beaucoup, à la réhabilitation et à l'aménagement de lotissements. Il est caractérisé par 3/4 de propriétaires occupants, une offre locative insuffisante, des logements vacants difficiles à réhabiliter car très vétustes ou ne répondant pas à la demande et de nombreuses résidences secondaires.

La problématique majeure du territoire réside dans la qualité des espaces urbanisés et dans la capacité d'évolution qualitative de l'habitat existant. Il convient de s'interroger sur l'adéquation entre l'offre et la demande, sur la qualité des constructions, et notamment, en centre-bourg, où sont situés 1/3 de logements vacants, sur l'existence d'espaces extérieurs.

### Les enjeux concernant l'habitat :

- ✓ **Améliorer la qualité des espaces urbanisés et des logements existants : sécurité-salubrité, confort, autonomie des personnes-adaptation, consommation énergétique (OPAH en cours).**
- ✓ **Développer l'offre de logements existants en termes de qualité et de diversité (taille, logements sociaux, location)**
- ✓ **Adapter l'offre à la demande (personnes âgées, ménages de plus en plus petits, ménages à faible revenu) et en tenant compte du parcours locatif et de l'accessibilité à la propriété.**
- ✓ **Penser les nouvelles constructions de logements en termes de qualité des espaces, intégration au paysage et au bâti existant pour favoriser la mixité sociale et surtout fonctionnelle**

## La mobilité : l'omniprésence de l'utilisation individuelle de la voiture

Dans sa partie tarnaise, le territoire est assez bien desservi en transports en commun à l'exception des communes de Lacrouzette, Saint-Pierre-de-Trivisy, Anglès et Lasfaillades. La partie héraultaise du territoire est quant à elle mal desservie. Pour compléter les lignes de bus régionaux, les communes ont développé plusieurs services : des services de transport à la demande portés par les collectivités, des minibus mis à la disposition des associations, des aires de covoiturage à proximité de l'agglomération. Ces actions offrent une alternative à l'utilisation de la voiture individuelle.

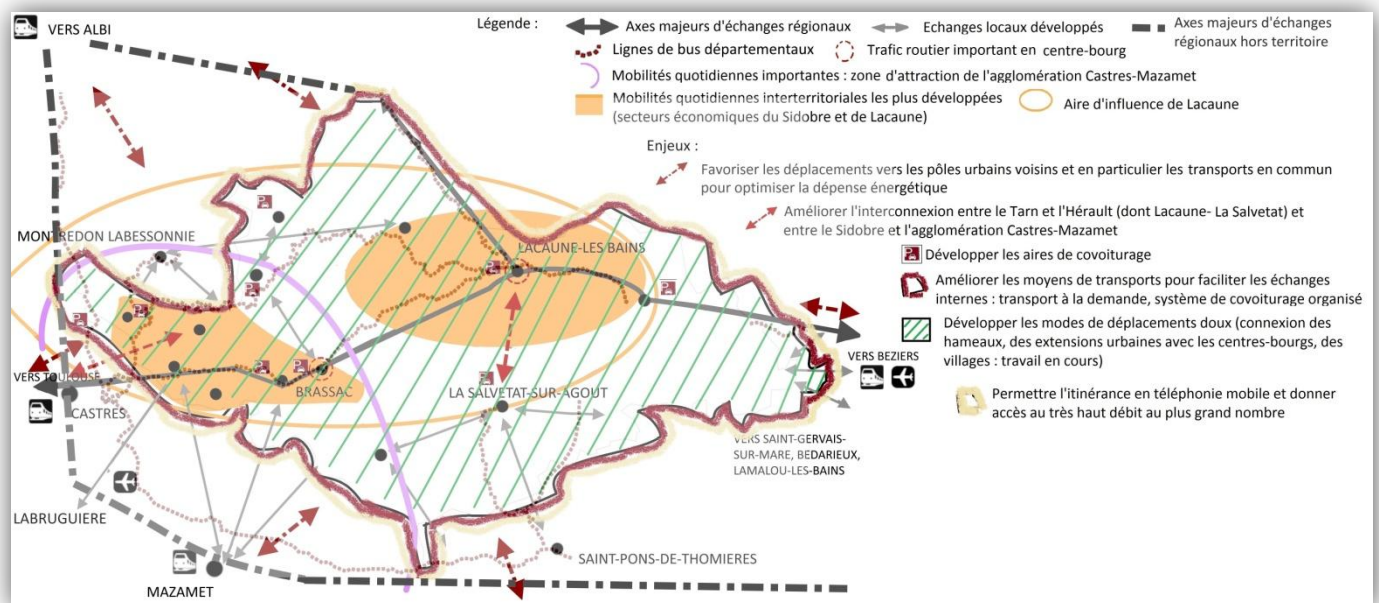
En termes de téléphonie mobile, les zones blanches apparaissent majoritairement résorbées. Le réseau est accessible dans les centres-bourgs et les principaux hameaux mais l'itinérance n'est pas assurée.

Pour le Haut débit, les centres-bourgs, à l'exception de La-Salvetat-sur-Agout, sont assez bien équipés. Cependant, l'extrême Nord, le centre et jusqu'à l'Est du territoire ne disposent pas encore de connexion haut débit satisfaisante. Les SDTAN du Tarn et de l'Hérault prévoient de couvrir d'ici 2025 au minimum les centres-

bourgs de la technologie filaire. D'ici une dizaine d'années, le numérique participera encore davantage au désenclavement du territoire.

## Les enjeux concernant la mobilité :

- ✓ **Développer et faciliter les différents moyens de communication afin de faciliter les échanges internes et externes.**
- ✓ **Adapter les transports aux personnes âgées et aux personnes à faible revenu.**
- ✓ **Développer les alternatives à la voiture individuelle : amélioration des services de transport à la demande – système de covoiturage organisé.**
- ✓ **Améliorer les transports en commun sur la zone de Lacrouzette-Roquecourbe-Burlats Les Sauvages en lien avec la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, sur l'Hérault et entre le Tarn et l'Hérault, La-Salvetat-sur-Agout-Lacaune.**
- ✓ **Donner accès à l'itinérance en téléphonie mobile et au très haut débit au plus grand nombre en lien avec les SDAN.**



Les déplacements et leurs enjeux en Hautes Terres d'Oc

## L'économie : un territoire caractérisé par ses filières et un tissu de petites entreprises dynamiques et structurées

Grâce à la présence des filières spécifiques, le territoire est caractérisé par un taux d'activité supérieur aux taux nationaux et départementaux en 2012. La population active a globalement augmenté entre 1999 et 2012 malgré la crise qui se fait sentir à partir de 2008. Elle a gagné 3 % soit 243 actifs.

La période 2007 - 2012 voit cependant le nombre d'emplois baisser avec de grandes disparités : des communes perdent de l'emploi, d'autres en gagnent. Le ratio emplois offerts/actifs occupés qui s'est dégradé jusqu'en 2007 se stabilise alors que persistent des emplois non-pourvus dans les métiers à image négative et que 16 % des actifs n'habitent pas sur le territoire. Les femmes travaillant à temps partiel sont plus nombreuses qu'à l'échelle nationale.

Un tissu de petites entreprises dynamiques et structurées couvrent le territoire.

# SCoT Hautes Terres d'Oc

La sphère non-présentielle est dominante et localisée (Sidobre et Monts de Lacaune) en raison de l'existence de filières et secteurs industriels sur le territoire : granit et pierres, agroalimentaires (charcuterie-salaison, eau, produits laitiers), textile, bois, hydroélectricité. agriculture.

Hautes Terres d'Oc est caractérisée par une agriculture d'élevage extensif dominée par l'AOC Roquefort et l'élevage bovin qui emploie un millier de personnes en Hautes Terres d'Oc.

Ces filières représentent plus de 56 % de l'emploi en Hautes Terres d' Oc.

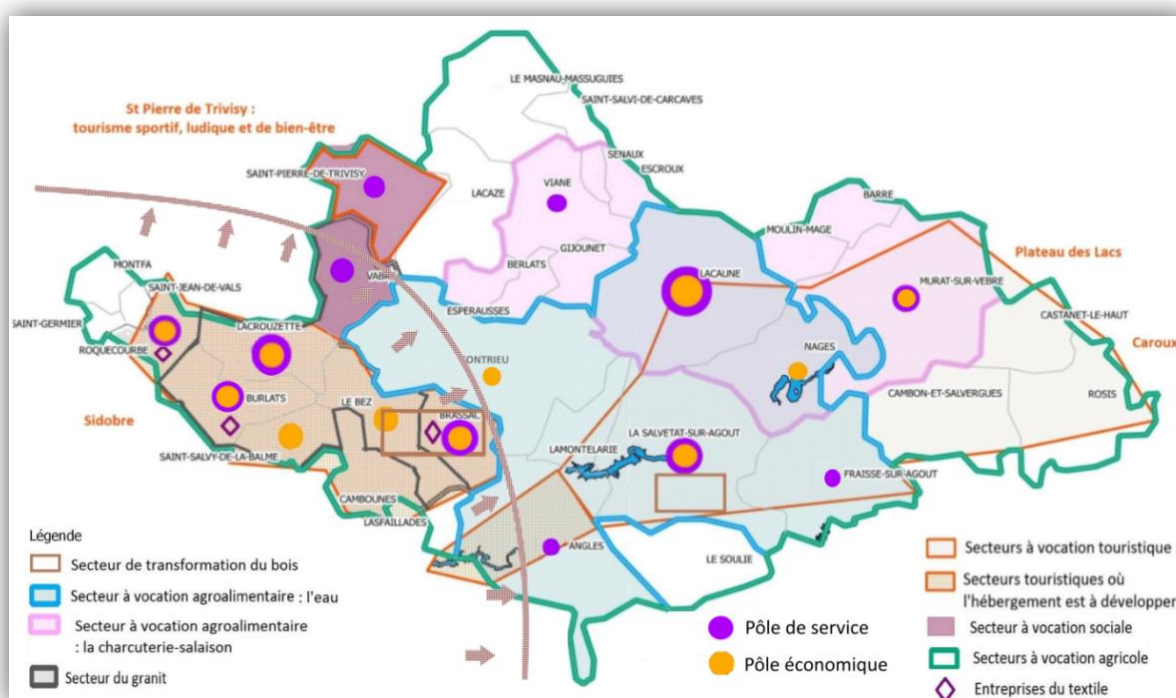
D'autres filières ont un potentiel de développement : le tourisme, l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), les Energies Renouvelables (EnR), les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)/Télétravail/Autres formes d'organisation.

Les pôles de concentration des activités économiques du PETR Hautes Terres d'Oc correspondent donc aux pôles de services (poste, école, commerce...) et à des pôles économiques où sont exploitées les ressources industrielles du territoire qui regroupent également les entreprises importantes du territoire. Ils reflètent la répartition de la population.

Les zones d'activités sont presque totalement occupées sur le Sidobre, les Monts de Lacaune et la Montagne du Haut Languedoc, des lots restent vacants sur la partie centrale des Vals et Plateaux des Monts de Lacaune.

## Les enjeux concernant le développement économique :

- ✓ **Maintenir et développer le tissu de commerçants et d'artisans en lien avec la croissance de population**
- ✓ **Conforter et développer l'emploi dans les filières industrielles du territoire : granit, agroalimentaire, textile, bois.**
- ✓ **Développer l'activité touristique, l'activité économique engendrée par l'ESS, les EnR, les TIC / Télétravail / Nouvelles formes d'organisation.**
- ✓ **Zones d'activités : développer la communication autour des lots disponibles sur Vals et Plateaux, permettre le développement dans les autres secteurs, qualifier les zones d'activités ou améliorer le traitement paysager.**



L'économie et l'armature territoriale en Hautes Terres d'Oc



## 2°-RESUME NON-TECHNIQUE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### Une biodiversité exceptionnelle

Le relief, la géologie, la présence de l'eau et la présence humaine ont engendré un territoire exceptionnel pour sa biodiversité et ses paysages.

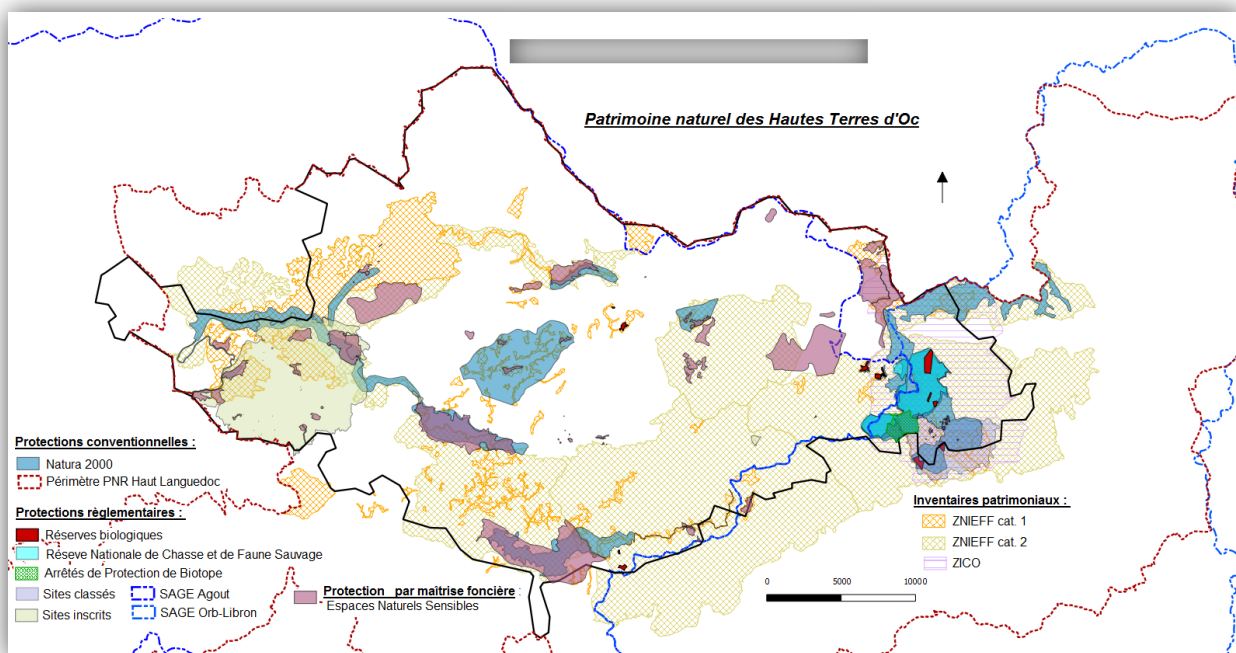
Plus de la moitié du territoire fait l'objet de mesures de gestion ou de protection. Les espaces protégés sont essentiellement les vallées du Gijou et de l'Agout, les zones humides et particulièrement les tourbières, les milieux secs et/ou rocheux de l'Espinouse, du Caroux et du Somail et des forêts remarquables (Monts de Lacaune : Castelnau-de-Brassac, Lacaune, Viane).

La forêt occupe plus de 60 % du territoire dont 60 % des arbres sont des feuillus et 40 % des résineux. Environ la moitié de la forêt est exploitée. La forêt a tendance à gagner du terrain par fermeture des milieux dans les secteurs où la déprise agricole est la plus prégnante. Si la présence des forêts fait de la Montagne un territoire de production de bois, l'agriculture est essentielle à son équilibre. En effet, elle permet de maintenir le tissu social et contribue pour beaucoup à l'entretien des paysages.

La qualité et la richesse de ces milieux dépendent de l'activité humaine, du maintien des espaces ouverts devant l'avancée de la forêt.

#### Les enjeux concernant la biodiversité : respecter les milieux et leurs espèces endogènes :

- ✓ **Améliorer les connaissances des milieux et des ressources naturels du territoire,**
- ✓ **Concilier maintien et développement les activités économiques avec les enjeux écologiques : agriculture, exploitation forestière, activité industrielle, énergies renouvelables, tourisme et loisirs.**
- ✓ **Préserver la richesse environnementale et la biodiversité par la Trame Verte et Bleue : zones humides, cours d'eau, milieux secs, forêts de feuillus anciennes, de pente, d'altitude, de ripisylve**
- ✓ **Maintenir les milieux ouverts en encourageant l'agriculture d'élevage extensif respectueuse de l'environnement.**



**Le patrimoine naturel des Hautes Terres d'Oc**

## Des dynamiques paysagères fortement liées aux dynamiques d'exploitation des ressources

Huit unités paysagères composent le territoire : le plateau d'Anglès, le massif du Sidobre, les collines et ravins du plateau de Montredon, les serres, vallées et bassins du plateau des lacs, les puechs bocagers du Lacaunais, les massifs du Caroux et de l'Espinouse, les versants du Somail et de la vallée du Jaur (Fraïsse/Agout), les hautes collines forestières et vallées irrégulières des monts d'Orb (Murat-sur-Vèbre/Canac et Castanet-le-Haut).

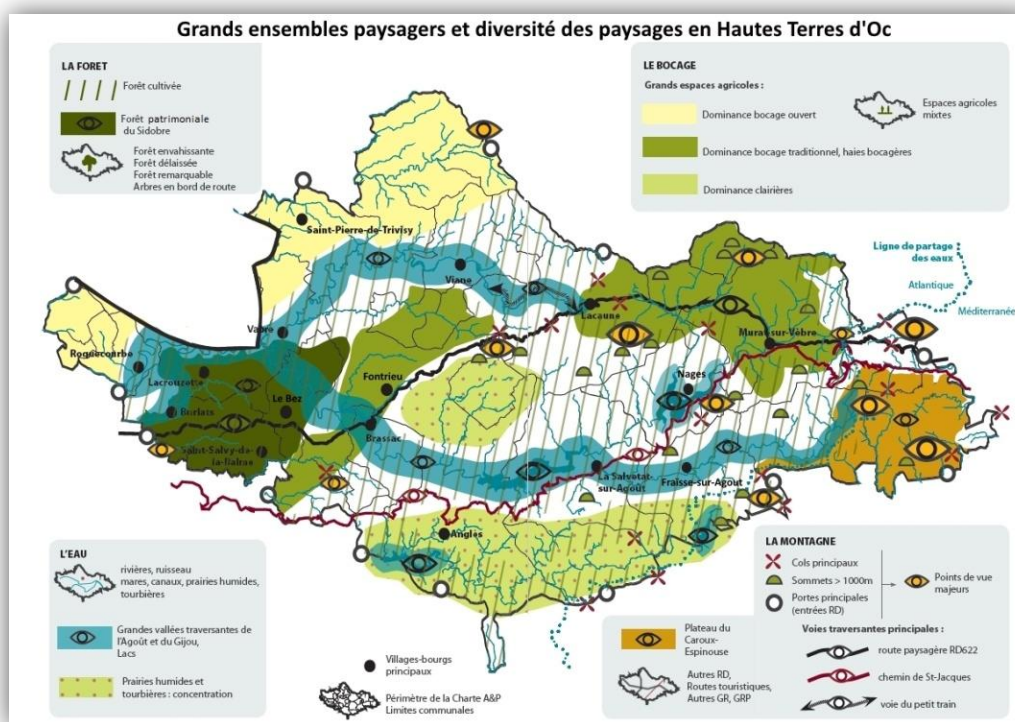
Les dynamiques paysagères sont fortement liées aux dynamiques d'exploitation des ressources que sont l'eau, la forêt, l'agriculture, le granit et aux dynamiques des modes de vie. On est passé d'un paysage majoritairement agricole à un paysage plus forestier, la forêt occupant aujourd'hui 60 % du territoire. La construction de barrages avec l'inondation des vallées et la création des quatre lacs a également impacté le paysage. Ces dynamiques relativement récentes tendent à s'accroître, surtout dans l'équilibre forêt-agriculture, avec une déprise agricole qui se poursuit par secteurs, entraînant la fermeture des paysages. À côté de cette forêt qui progresse, il y a la forêt exploitée qui arrive à maturité et qui va impliquer des modifications dans le paysage, des ouvertures mais également l'élargissement de pistes et la création de plateformes.

Le paysage bâti est marqué parallèlement par un vieillissement des centres anciens et de leur bâti souvent patrimonial et par la standardisation ou la banalisation des nouvelles constructions, des entrées de bourgs et, dans une moindre mesure, par le fractionnement des paysages naturels (forêts et espaces agricoles) lié à l'extension urbaine sur la partie ouest périphérique de Castres.

Le volet touristique des dynamiques paysagères est important et multiple. L'offre touristique se développe et de nouvelles composantes comme les bases de loisirs, circuits ou espaces d'interprétation, points d'information, signalétique parfois démultipliée impactent le paysage. La dynamique, autrefois organisée à des échelles variables, est en train de s'organiser à l'échelle intercommunale de manière amplifiée avec les fusions de 2017.

### Les enjeux concernant les paysages :

- ✓ **Préserver les paysages (charte architecturale et paysagère du PNR du Haut Languedoc) :**
  - Pour les paysages agricoles et ouverts : maintenir les paysages et clairières ouverts dans les secteurs marqués par une progression spontanée de la forêt en renforçant le rôle de l'agriculture, maintenir le paysage de bocage (haies, arbres isolés et chemins) face à la tendance à l'agrandissement des parcelles.
  - Pour les paysages forestiers : diversifier les essences d'arbres plantés, porter attention au paysage forestier et au multi-usage de la forêt, gérer les tensions induites par la fréquentation touristique et la pratique des loisirs en forêt (cf. charte forestière du PNRHL)
  - Pour les paysages bâtis : réhabiliter et réinvestir les centres-bourgs, soigner les entrées de bourgs, préserver l'architecture traditionnelle, encourager au respect des caractéristiques du bâti traditionnel dans la rénovation et la construction neuve (matériaux locaux, couleurs), éviter la banalisation du bâti, encourager la rénovation des bâtiments anciens, des friches industrielles, privilégier les constructions neuves en continuité du bâti, porter attention à l'aménagement paysager des extensions de ZA et des nouvelles zones créées, développer les énergies renouvelables en respectant les paysages, moderniser et développer les zones touristiques et de loisirs en respectant les paysages, valorisant le patrimoine bâti remarquable.
  - Concilier de manière harmonieuse activités économiques (touristiques, industrielles, agricoles) et paysages.
- ✓ **Valoriser la ressource paysagère** pour conforter l'attractivité touristique : faire de Hautes Terres d'Oc une destination touristique de pleine nature en s'appuyant sur l'eau, la forêt et les milieux naturels mais aussi le patrimoine architectural, patrimonial et économique.



## Une consommation foncière raisonnable

Entre 2004 et 2014, 589 ha ont été artificialisés ce qui représente 0,5 % de la superficie du territoire. La construction de logements représente 30 % de cette consommation foncière, l'agriculture 57 % et l'industrie 10 %. Si l'on exclut la construction de bâtiments agricoles, ce sont seulement 286 ha qui ont été consommés soit 15 ha/an et 0,23 % du territoire. En outre, 90 ha de carrières ont été réhabilités en 10 ans (pour 40 ha de surfaces consommées par les carrières).

312 ha de terres agricoles, naturelles et forestières ont été consommées soit 0,76 % des terres agricoles et 0,043 % des espaces naturels et forestiers. Le bâti s'est organisé plutôt de manière concentrique (et non tentaculaire) autour des centres-bourgs, des commerces et des infrastructures, il n'y a eu que peu de quartiers détachés.

Le nombre de constructions isolées est relativement important en raison des activités d'agropastoralisme liées à la moyenne montagne. La densité moyenne de logement est de 6 logements/ha, la taille moyenne de la parcelle de 1 700 m<sup>2</sup>.

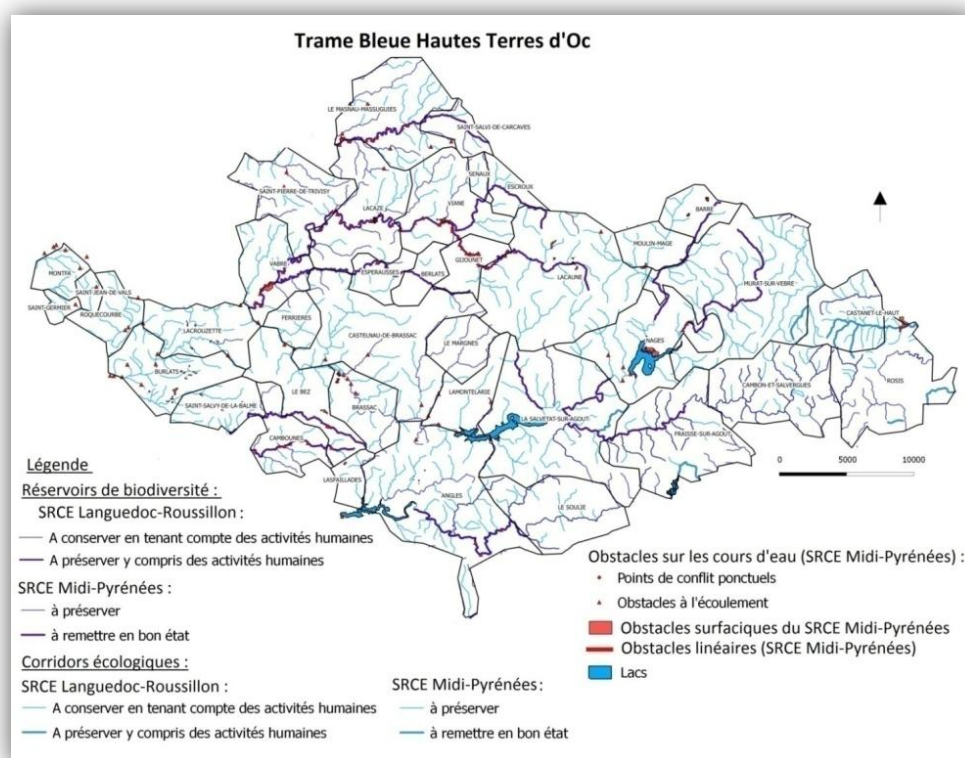
**L'enjeu de consommation foncière : maintenir le niveau de consommation de l'espace à son niveau 2004-2014 : continuer à être un territoire exemplaire économe en espaces naturels et agricoles**

## Une ressource en eau abondante et multi-usage

Le territoire est un véritable château d'eau comprenant de nombreuses sources, beaucoup de cours d'eau et quatre grands lacs. L'eau est une ressource économique, énergétique et touristique. La préservation de la ressource est essentielle d'autant que le territoire abrite de nombreux ouvrages de prélèvements pour l'alimentation en eau potable et que certains cours d'eau sont répertoriés comme des réserves écologiques. Même si le territoire est situé en zone de vigilance élevage, peu de pression est exercée sur la ressource. L'état chimique et écologique de l'eau est globalement bon, en témoigne la richesse piscicole des cours d'eau.

## Les enjeux concernant la ressource en eau :

- ✓ Concilier multi-usage et préservation de la ressource en eau : réduire les pollutions diffuses, concilier les différents usages de l'eau, améliorer la production d'eau potable, limiter l'impact des équipements hydroélectriques sur la qualité biologique et hydromorphologique des cours d'eau, gérer les eaux en période d'étiage, veiller à assurer une meilleure utilisation de la réserve en eau en favorisant le regroupement des structures de gestion, en s'assurant de l'adéquation entre la ressource et les besoins
- ✓ Limiter les extensions de l'urbanisation qui nécessitent des allongements conséquents de réseaux.
- ✓ Maintenir en l'état ou remettre en état les éléments de la trame bleue : préserver, conserver ou remettre en bon état (écologique, chimique et/ou hydromorphologique) les cours d'eau et les nappes d'eau selon les recommandations des SDAGE, SAGE et SRCE, préserver la faune, la flore et les écosystèmes des milieux aquatiques en les protégeant des pollutions diffuses et en assurant les continuités longitudinales : plans d'eau, cours d'eau, zones humides et tourbières.
- ✓ Sauvegarder les nappes profondes : restaurer l'équilibre entre prélèvements et renouvellement, garantir un usage optimisé des nappes profondes, améliorer les connaissances sur les nappes profondes



## Un territoire excédentaire en énergie et qui devra s'adapter au changement climatique

Le territoire possède de nombreux atouts qui lui permettent de développer plusieurs sources de production d'énergies renouvelables : hydroélectricité, éoliennes, bois-énergie, méthanisation,... Ainsi, la production d'énergies renouvelables couvre la consommation globale des habitants (106 %) et la production d'électricité représente 406 % de la consommation électrique. Il s'agit donc d'un territoire "à énergie positive" (le PETR, en partenariat avec le PNR du Haut Languedoc, est lauréat de l'appel à projet national TEPCV -Territoire à Energie Positive et pour une Croissance Verte).

La consommation énergétique par habitant est plus importante que sur les territoires voisins en raison de son éloignement et de son climat. Ce sont les secteurs du logement et du transport qui sont les plus énergivores.



## SCoT Hautes Terres d'Oc

L'importance des espaces naturels expose le territoire à des mutations liées à l'intensification des épisodes de canicule et des sécheresses, à son impact sur la ressource en eau et sur les milieux notamment les milieux humides, la forêt et les milieux d'altitude. De plus, l'évolution du climat amplifiera certains risques naturels sur le territoire, notamment le retrait-gonflement des argiles sur une partie du territoire, l'intensification des feux de forêt, une certaine tension sur la ressource en eau en résultera. De même, la gestion de la forêt devra être pensée autrement.

### **Les enjeux concernant l'énergie et le changement climatique :**

- ✓ **Développer la production d'énergies renouvelables : appui aux projets de méthanisation, bois énergie, géothermie, photovoltaïque, solaire thermique...**
- ✓ **Limiter la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre : logement, transport.**
- ✓ **Adapter la gestion des milieux au changement climatique.**
- ✓ **Adapter la gestion des ressources au changement climatique.**
- ✓ **Adapter les essences d'arbres plantées au changement climatique.**

### **Un territoire peu exposé aux nuisances et concerné principalement par les risques naturels**

La collecte des déchets est assurée par les communautés de communes, le traitement est confié au syndicat Trifyl.

Le trafic routier assez intense sur les principaux axes du territoire en raison des flux de matières, de marchandises ou de déchets élevés avec une circulation de poids lourds importante n'entraîne pas de nuisance sonore significative.

Les Hautes Terres d'Oc sont principalement concernées par des risques naturels, en particulier le risque inondation. Plusieurs PPRi sont prescrits sur le territoire. Les risques feux de forêt et mouvements de terrain, moins prégnants, sont tout de même à prendre en compte et à mettre en regard avec les prévisions d'évolutions climatiques. La structure géologique du territoire explique l'existence du risque radon. Les risques technologiques impactent peu le territoire. Aucune usine SEVESO n'est installée sur le territoire, le risque lié au transport de matières dangereuses est limité.

### **Les enjeux concernant l'énergie et le changement climatique :**

- ✓ **Risque d'inondation et de rupture de barrage : continuer l'élaboration des Pans Communaux de Sauvegarde (PCS) et se doter d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), ne pas créer d'obstacles à l'écoulement des crues.**
- ✓ **Sensibiliser au risque d'émanation de radon et renseigner sur les préconisations lors de l'achat ou de la rénovation d'un logement.**
- ✓ **Dans le cadre de l'étude centres-bourgs, engager une réflexion afin de limiter les nuisances induites par le trafic routier.**

### **La hiérarchie des enjeux environnementaux**

C'est la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers ou plutôt leur mutation face au contexte de déprise qui constitue le premier enjeu environnemental du territoire Hautes Terres d'Oc ; le deuxième enjeu est la biodiversité, plus de la moitié de l'espace est concernée par des mesures de protection, de gestion ou par des inventaires ; le troisième enjeu est l'eau, les Hautes Terres d'Oc étant considérées comme le "château

# SCoT Hautes Terres d'Oc

d'eau" pour les territoires en aval. Les autres enjeux sont les paysages, le sous-sol et les déplacements. Chaque enjeu est détaillé ci-dessous :

## **1°- La consommation ou plutôt la mutation des espaces naturels, agricoles et forestiers.**

Hautes Terres d'Oc se partage entre la forêt occupant 60 % de ces espaces et les terres agricoles dont la Surface Agricole Utile (SAU) représente 30 %.

Cette SAU est restée relativement stable puisqu'elle n'a baissé que de 2 % entre 2000 et 2010.

Elle est composée à 80 % de terres consacrées à l'activité d'élevage : des prairies et des parcours pour le pâturage, des prairies de fauche, des cultures fourragères.

Le territoire est classé en zone de vigilance élevage mais il s'agit d'un élevage de type extensif de bonne qualité environnementale (étude Solagro), ces milieux ouverts sont riches en biodiversité (plantes messicoles, alouettes des champs et oiseaux des champs...) et le cours d'eau sont peu impactés. Il est cependant important de préserver la qualité des sols, la faune microbienne, la fonctionnalité des sols, de l'eau.

La forêt occupe plus de 60 % du territoire dont 60 % des arbres sont des feuillus et 40 % des résineux. Environ la moitié de la forêt est exploitée. La forêt a tendance à gagner du terrain entraînant la fermeture des milieux dans les secteurs où la déprise agricole est la plus prégnante. Si la présence des forêts fait de la Montagne un territoire de production de bois, l'agriculture est essentielle à son équilibre. En effet, elle permet de maintenir le tissu social et contribue pour beaucoup à l'entretien des paysages.

Les autres espaces naturels de Hautes Terres d'Oc sont les zones humides, les cours d'eau, très nombreux sur le territoire et les milieux secs et rocheux.

La qualité et la richesse de ces milieux dépendent de l'activité humaine, du maintien des espaces ouverts devant l'avancée de la forêt.

**→ Les zones de sensibilité forte par rapport à la consommation ou plutôt à la mutation des espaces naturels, agricoles et forestiers :**

- **les zones délaissées par l'agriculture qui s'embroussaillent : zones en déprise, zones pentues : tout le territoire et en particulier les versants des vallées, le Caroux et l'Espinouse**
- **dans une moindre mesure la consommation d'espace par l'urbanisation : les communes proches de la commune de Castres.**

## **2°- La biodiversité.**

Les espaces agricoles, naturels et forestiers constituent une richesse environnementale et de biodiversité à préserver.

La richesse exceptionnelle de ce territoire en termes de biodiversité et de paysages est due à plusieurs facteurs :

- l'influence conjointe des climats méditerranéen, atlantique et montagnard
- la position de ligne de partage des eaux entre bassin méditerranéen et l'atlantique
- l'omniprésence de l'eau
- la diversité d'altitude, de reliefs, de substances de roches mères (granitique, schisteuse, argileuse, calcaire).

Ainsi, plus de la moitié du territoire fait l'objet d'inventaires (70 ZNIEFF de type 1 et 2), de mesures de gestion (8 sites Natura 2000) ou de protection (Réserve de Chasse et de Faune Sauvage du Caroux, 19 sites inscrits et 17 classés, l'Arrêté de Protection de Biotope de la Peyroutarié, du Fourcat d'Héric et du Mascar, 11 réserves domaniales...). Les espaces à enjeux biodiversité sont essentiellement les vallées du Gijou et de l'Agout, les

## SCoT Hautes Terres d'Oc

zones humides et particulièrement les tourbières, les milieux secs et/ou rocheux de l'Espinouse, du Caroux et du Somail et des forêts remarquables (Monts de Lacaune : Castelnau-de-Brassac, Lacaune, Viane).

L'enjeu est de continuer à préserver ce territoire encore peu perturbé par l'agriculture intensive.

→ **Les zones de sensibilité forte par rapport à la biodiversité : les zones soumises à des mesures de protection et de gestion, les cœurs de biodiversité définis dans la Trame Verte et Bleue, en particulier les zones humides, certains milieux secs et certaines forêts anciennes.**

### 3°- L'eau

Hautes Terres d'Oc constitue un château d'eau avec les nombreuses sources qui y prennent naissance et les nombreux cours d'eau qui le traversent.

Le rôle d'alimentation en eau pour la population de son territoire et pour la population de la plaine est majeur. Le territoire a une responsabilité en termes de quantité et de qualité pour son territoire et pour les territoires en aval.

De plus, la biodiversité est riche dans ces cours d'eau avec notamment des espèces emblématiques comme la moule perlière ou l'écrevisse à pieds blancs.

→ **Les zones de sensibilité forte par rapport à l'eau :**

- **qualité : le Dadou, la Mare**
- **quantité : communes du versant méditerranéen, Fraïsse-sur-Agout, Rosis, Castanet-le-Haut, Cambon-et-Salvergues**
- **biodiversité : cours d'eau classés réservoirs biologiques**

### 4°- Les paysages.

Une charte architecturale et paysagère a été élaborée par le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc sur les Hautes Terres d'Oc et les plateaux du Gijou à laquelle le PETR a participé.

→ **Les zones de sensibilité forte par rapport aux paysages : rives des 4 lacs, vallées du Gijou et de l'Agout, puechs du Lacaunais, les évènements paysages : Sidobre et rochers, plateaux du Caroux, Sommets de l'Espinouse, falaises d'Orques, les gorges d'Héric, saut de Vésoles.**

### 5°- Le sous-sol.

L'exploitation du granit sur le Sidobre constitue une activité économique majeure pour le territoire. Le Plan du Parc pour le Sidobre a permis de délimiter les zones d'exploitation et les zones à préserver. Le nombre d'exploitants de carrières est passé de 40 à 8 en 30 ans.

→ **Les zones de sensibilité forte par rapport au sous-sol :**

- **exploitation du sous-sol : le Sidobre, les carrières de Rosis, Cambounès, Viane.**
- **exploitation de l'eau : Lacaune, Fontrieu, Fraïsse-sur-Agout, Nages, Lamontelarié.**

### 6° Les déplacements.

Les enjeux de mobilité sont importants sur plusieurs points :

- le bus constitue la seule possibilité de transports en commun sur un territoire de moyenne montagne enclavé et l'usage individuel de la voiture est prépondérant
- le trafic de poids lourds est assez important du fait de la présence des activités industrielles (eau, granit, bois) et peut occasionner des nuisances dans les centres-bourgs

## SCoT Hautes Terres d'Oc

- l'accessibilité des services et commerces est dépendante du maintien de la structure multipolarisée du territoire et des possibilités de mobilité. Une armature multipolaire permet des déplacements plus courts et moins d'émissions de gaz à effet de serre.

Aucune infrastructure nouvelle en projet qui artificialiserait les sols mais une réflexion est engagée par le PETR sur ces questions de mobilité, sur le Transport à la Demande (TAD), un travail engagé sur le covoiturage avec les associations du territoire. Le PETR n'a cependant pas de pris sur les transports régionaux.

→ **Les zones de sensibilité forte par rapport aux déplacements : les centres-bourgs de Lacaune, Brassac, Roquecourbe.**

Ainsi, le trafic routier est assez intense sur les principaux axes routiers du territoire ; la RD 622 (Castres-Lacaune-Murat-sur-Vèbre), la RD 607 (Albi-Lacaune) et la RD 907 (Lacaune-La-Salvetat-sur-Agout). Les différentes activités économiques de Hautes Terres d'Oc supposent un flux de matières, de marchandises ou de déchets élevé et la circulation de poids lourds est importante : en 2012, 261 poids lourds par jour entre Castres et Brassac, 105 entre Castelnau-de-Brassac et Lacaune et 130 entre Lacaune et La-Salvetat-sur-Agout.

Pour améliorer le trafic, des synergies semblent nécessaires. Cependant, elles sont à priori difficiles à mettre en œuvre : entente entre les acteurs, marchandises qui exigent du matériel de transport distinct,...

## 3°- RESUME NON TECHNIQUE DU PROJET DE LA JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS

### 3.1°- Le choix d'augmenter l'accueil de manière significative

A partir de ces enjeux, deux grandes finalités ont été déterminées :

- Le maintien et l'accueil de population et d'entreprises en favorisant le développement économique, l'habitat, la qualité de vie et l'accessibilité aux services et équipements
- Un environnement naturel à forte valeur : des milieux naturels, des paysages et des ressources à préserver et exploiter.

En effet, la montagne a toujours été une terre d'accueil. Elle attire mais est caractérisée par un solde naturel négatif et un vieillissement de la population. Elle dispose pourtant de nombreux atouts qui la démarquent des autres territoires ruraux et qui lui permettent de porter un projet ambitieux d'accueil de population. En effet, Hautes Terres d'Oc dispose de filières d'activités non délocalisables avec un fort potentiel de développement et de création d'emplois : l'industrie du granit, la ressource bois, le tourisme, la charcuterie-salaison, l'eau de source, les produits laitiers. Le territoire peut également compter sur le dynamisme de ses acteurs pour développer d'autres secteurs d'avenir comme les énergies renouvelables, les nouvelles technologies de la communication, les services pour personnes âgées. Des projets ont d'ores et déjà été identifiés par les élus. L'évaluation du nombre d'emplois créés a été réalisée avec les chambres consulaires. Ce nombre d'emplois évalué par filière a conduit à la prévision du nombre de personnes accueillies. Des emplois dans les secteurs des services et commerces seront également créés pour répondre à l'arrivée de nouvelles populations. En outre, l'amélioration du cadre de vie par le développement de l'offre d'équipements et de services (Maisons des Services Publics, Maisons Pluridisciplinaires de santé, RAM, animation enfance-petite enfance), de logements (OPAH), la rénovation urbaine (étude centres-bourgs) en particulier dans les centres-bourgs, va



permettre de fixer de nouveaux habitants qui viendront travailler sur le territoire mais également des habitants qui travaillent à l'extérieur du territoire (agglomération Castres-Mazamet). Les personnes qui ont l'activité sur Hautes Terres d'Oc et qui vivent à l'extérieur seront incitées à s'installer sur le territoire.

### 3.2°- Le choix de renforcer la structure multipolaire du territoire

La répartition prévisionnelle de cette population a été faite en privilégiant les centres-bourgs, la localisation des activités des services et l'accessibilité des communes et en tenant compte des influences extérieures (Castres-Mazamet) et des potentialités d'accueil de chaque commune. Une croissance démographique est donc proposée par secteur. Le développement des logements est envisagé selon les besoins des nouveaux habitants et pour répondre aux besoins de la population déjà présente (méthode du point mort). Dans le même temps, un rééquilibrage de la répartition a été souhaité dans le but de maintenir un territoire multipolarisé. Ce choix est justifié par les raisons suivantes : éviter de trop longs déplacements en zone de montagne, conserver une qualité de vie liée à la proximité des services et à la beauté des paysages et éviter le mitage et l'étalement urbain.

Deux autres scénarii avaient été envisagés, ils ont été écartés en effet :

- le scénario au fil de l'eau ne ferait qu'aggraver la perte de population liée au solde naturel et les déséquilibres
- le scénario de développement bipolaire autour de Brassac et Lacaune ne résoudrait pas les problèmes mais aurait pour conséquence le dépérissement des autres centres-bourgs, l'éloignement des services de proximité et la détérioration de la qualité du cadre de vie. Les distances et temps de déplacement en serait augmentés et le territoire continuerait de perdre de la population à cause de ce difficile accès aux services mais également à cause des difficultés accrues pour exploiter les ressources économiques. Les déséquilibres entre les territoires du SCoT se poursuivraient et on assisterait à une dégradation des paysages et des milieux autour de Brassac et Lacaune et le long de la route départementale entre Castres et Lacaune tandis que les paysages se fermentaient sur les secteurs délaissés. De plus, ce scénario serait difficile à mener au vu du manque de possibilité de construire à Brassac et du développement interdépendant de Lacaune et des communes alentours.

la structure multipolarisée du territoire permet de :

- renforcer des filières locales qui sont pour la plupart territorialisées : la filière granit située dans le Sidobre, la filière charcuterie-salaison principalement située autour de Lacaune, la filière eau dans la partie centre et sud du territoire, la transformation du bois local principalement à Brassac, Le Bez et La-Salvetat-sur-Agout.
- réduire les temps de déplacements et les gaz à effet de serre. En effet, une polarisation autour de Lacaune et Brassac uniquement éloignerait les habitants de leurs lieux de travail répartis sur tout le territoire.
- maintenir les villages qui jouent un rôle important dans l'attrait et le charme du territoire de par leur architecture singulière.

Cette multipolarisation permet ainsi de valoriser les ressources du territoire, de créer des emplois à hauteur des potentialités, participe à améliorer le cadre de vie et à préserver et valoriser les milieux et les atouts paysagers du territoire notamment. Ainsi, Hautes Terres d'Oc sera en mesure d'accueillir plus de 3 200 habitants d'ici 2027.

## 3.3°- Le choix de rationaliser la consommation foncière

En termes de consommation foncière le projet du SCoT prescrit une diminution de 30 % de la taille de la parcelle pour la construction de nouveaux logements. La taille moyenne devant passer d'environ 1 750 m<sup>2</sup> entre 2004 et 2014 à environ 1 230 m<sup>2</sup> entre 2017 et 2037 avec différenciation selon le type de commune :

- pôle dense (Lacaune) avec une surface moyenne de 1000 m<sup>2</sup>,
- pôle et commune en développement avec une surface moyenne de 1 200 m<sup>2</sup>
- communes rurales avec une surface moyenne de 1 500 m<sup>2</sup>.

Pour l'habitat, un coefficient de rétention foncière a été appliqué : 1,6 pour les communes très rurales en déclin ou disposant de peu de terres disponibles à court terme et 1,5 pour les autres communes.

Ces taux assez élevés s'expliquent par la difficulté à mobiliser des terres sur le territoire : les propriétés foncières sont éparpillées, les parcelles sont parfois détenues en indivision. De plus, beaucoup de propriétaires utilisent la parcelle comme parc, potager ou en prévision de construire une annexe. Souvent, le patrimoine foncier a une forte valeur sociologique d'héritage et de transmission endogène.

Pour le développement économique, touristique et de loisirs, aucune rétention n'a été appliquée, les enveloppes correspondent aux projets économiques identifiés par les élus à plus ou moins long terme.

## 4°- RESUME NON TECHNIQUE DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES ET MESURES ENVISAGEES POUR LES EVITER, REDUIRE OU COMPENSER (AVEC INDICATEURS DE SUIVI)

### 4.1°-La hiérarchie des enjeux environnementaux du projet sur Hautes Terres d'Oc:

Les principaux enjeux environnementaux pour le territoire sont les suivants :

#### 1°- Consommation d'espaces agricoles et naturels.

Cette consommation se concentrera dans les communes pôles et plus particulièrement dans les pôles de services. Le DOO prévoit une consommation d'espace s'élevant à 526 ha qui représentent 0,42 % de la surface du territoire.

2°- Biodiversité. Le territoire a une forte valeur de biodiversité et constitue un enjeu important à l'échelle régionale en ce qui concerne le déplacement des espèces et les zones refuges d'altitudes. Notons cependant que la biodiversité n'est pas menacée à l'échelle du territoire. Il conviendra de veiller à la préservation des zones humides, des cours d'eau, des zones refuges d'altitude et secteurs ouverts menacés d'embroussaillage.

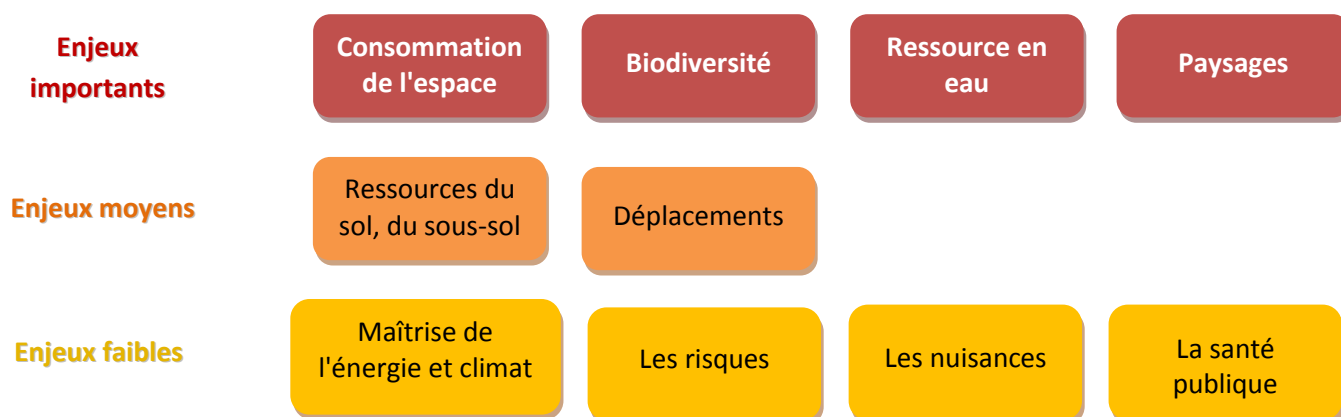
3°- Ressource en eau. Le territoire, "château d'eau" en termes de quantité et de qualité, a une responsabilité par rapport à l'aval : usage (habitants et agriculture) et biodiversité.

# SCoT Hautes Terres d'Oc

4°- Paysages. Répondre aux enjeux de maîtrise de la consommation d'espace et de la biodiversité permet de respecter les paysages. Les enjeux pour le territoire sont particulièrement de mettre en valeur ces paysages, donner accès à la nature et éviter la banalisation du bâti.

5°- Ressources du sol, du sous-sol : favoriser une exploitation durable du sol et du sous-sol : Granit, pierres et autres minerais sur le Sidobre, les communes de Cambounès, Viane, Lacaune, Fontrieu et Rosis.

Le schéma suivant définit le niveau d'enjeu par thématique environnementale :



Hiérarchisation des enjeux

## 4.2°- Les Mesures d'évitement - Réduction - Compensation (ERC) définies :

### Consommation d'espaces agricoles et naturels

#### EVITER :

- Réhabilitation des logements existants pour limiter les constructions neuves. 12 % minimum des logements nécessaires pour maintenir la population et accueillir les nouveaux habitants seront des renouvellements de logements existants, soit 415 logements à réhabiliter
- Autoriser les changements de destination
- Construction en priorité dans les dents creuses et en continuité du bâti.
- Surface minimale à densifier au sein de la tâche urbaine

Les potentialités de construction dans les dents creuses ont été localisées. 80 % de ces potentialités de construction par le comblement des dents creuses, hors bimby, ont été comptabilisés dans le calcul des logements à construire au sein de la tâche urbaine.

#### REDUIRE :

- Réduction de 30 % de la taille de la parcelle pour les constructions neuves
- Densification devant répondre aux enjeux d'économie du foncier pour les sites économiques
- Implantation d'équipements en priorité dans les pôles de service. La mobilisation prioritaire du foncier économique dans les zones existantes sur une même commune est un impératif avant toute création de nouvelles zones

## Milieus naturels et biodiversité

### **EVITER :**

- Mettre en place des mesures pour préserver la trame bocagère
- Préserver les forêts à enjeux
- Soutenir une économie forestière respectueuse de l'environnement et de la Trame Verte et Bleue
- Trame Verte et Bleue : préciser les réservoirs et les cœurs de biodiversité, les corridors écologiques, assurer le déplacement des espèces, protéger les zones sensibles, les zones humides et les milieux aquatiques conformément à la réglementation en vigueur
- Assurer la continuité latérale et longitudinale des cours d'eau : éviter l'urbanisation sur les prairies le long des cours d'eau
- Préserver les milieux agropastoraux, identifier les meilleures terres pour les préserver (DOO).
- Les conséquences négatives induites par l'implantation de nouvelles éoliennes sont limitées par le respect du document de référence territorial du PNR du Haut Languedoc.
- Trame Verte et Bleue : encadrer les aménagements dans les réservoirs de biodiversité et corridors écologiques : les règles d'urbanisme doivent prendre en compte les espèces, milieux et objectifs de préservation des sites Natura 2000, d'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB), de Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage (RNCFS), de Réserve Biologique (RB), de Zones Naturelles d'Intérêt Ecologiques Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF) de type 1. Réaliser une étude d'incidences environnementales et paysagères pour tout projet situé dans un cœur de biodiversité

**REDUIRE** : une urbanisation maîtrisée : 80 % de l'accueil de la population dans les pôles, mitage à éviter, construction en continuité du bâti, priorité à la construction dans la tâche urbaine, réduction de la surface moyenne des surfaces des parcelles.

### **COMPENSER :**

Obligation de mettre en place des mesures compensatoires ou correctrices pour la création de tout aménagement lourd sur les zones humides et les milieux aquatiques conformément à la réglementation en vigueur.

## **Ressource en eau**

### **EVITER**

- Mettre aux normes les installations d'assainissement y compris des exploitations agricoles, des entreprises artisanales et industrielles, en priorité dans les périmètre de protection des captages, dans les communes présentant régulièrement des problèmes bactériologiques dans l'eau potable
- Prévoir des emplacements pour permettre le traitement des effluents sur les sites concernés
- Mettre à jour les zonages et schémas d'assainissement communaux systématiquement lors des procédures d'élaboration et de révision des documents d'urbanisme
- Prioriser l'urbanisation dans les secteurs desservis par des réseaux d'assainissement collectif et dans les secteurs où les systèmes d'assainissement non-collectifs ne représentent pas de risque sanitaire ou pour l'environnement
- Gérer les eaux pluviales : l'évacuation des eaux pluviales doit être prise en compte lors de toute construction d'équipement ou d'infrastructure. La collecte et le stockage des eaux pluviales dans les zones d'activités et les espaces publics doivent être encouragés ainsi que les aménagements perméables.
- Anticiper les besoins en eau potable et en assainissement



## Paysages

### **EVITER LES IMPACTS PAYSAGERS :**

- Respecter les caractéristiques du bâti existant
- Préserver des espaces de respiration et travailler paysagèrement les lisières, espaces de transition entre urbanisation et espaces agricoles, conserver des espaces tampon pour maintenir les silhouettes des villages et hameaux
- Intégrer paysagèrement les nouvelles constructions, les zones d'activités et les réhabilitations et utiliser des matériaux locaux
- Veiller à l'intégration des infrastructures énergétiques et obligation de respecter le document de référence territoriale pour l'énergie éolienne du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc pour toute nouvelle implantation.
- Préserver la qualité paysagère et architecturale du territoire, des bourgs, des entrées de bourgs, des hameaux et des espaces publics pour conserver son identité
- Concevoir des extensions urbaines en harmonie avec le caractère paysager et architectural du bâti existant
- Traiter qualitativement les espaces publics des entrées de bourg
- Penser les formes de l'habitat et l'intégration paysagère dans les opérations nouvelles d'aménagement urbain
- Créer des sites économiques attractifs et répondant aux enjeux de préservation de l'environnement et des paysages et de l'architecture
- Identifier et préserver les sites et points de vue remarquables
- Définir une politique paysagère et touristique pour les lacs
- Créer des unités touristiques nouvelles de qualité
- Mettre en place des mesures pour préserver la trame bocagère
- Encourager le maintien des milieux et paysages ouverts
- Préserver et restaurer le patrimoine bâti de caractère

## Déplacements, mobilité sur le territoire

### **REDUIRE**

- Armature territoriale de 16 pôles permettant de réduire les distances entre habitat-service-travail.
- Favoriser une mobilité plus durable en :
  - Engageant une réflexion pour optimiser les transports en commun avec la Région Occitanie et la communauté d'agglomération Castres- Mazamet. L'objet est de développer le réseau sur les communes de Lacrouzette, Saint Pierre de Trivisy et Anglès, augmenter la fréquence des bus régionaux, optimiser le cadencement sur la ligne Montredon Labessonnié-Roquecourbe-Burlats-Les Sauvages-Castres.
  - Engageant une réflexion pour améliorer les services de Transport à la Demande (TAD), les liaisons entre intercommunalités, entre les principaux pôles d'emplois du territoire notamment entre La Salvetat-sur-Agout et Lacaune, La Salvetat-sur-Agout et Brassac, Brassac et Vabre. Le cadencement selon les horaires des usines devra être pris en compte.
  - Promouvant l'utilisation des bus régionaux pour relier les grandes villes hors territoire et hors département (Rodez, Millau).

## SCoT Hautes Terres d'Oc

- Priorisant le développement de l'urbanisation dans les secteurs desservis par les transports en commun ou offrant une alternative à l'usage individuel de la voiture
- Encourageant la pratique du covoiturage
- Facilitant les déplacements doux
- Organisant l'offre de stationnement pour encourager à moins utiliser la voiture et implanter des aires de covoiturage.

### Climat et énergie

#### **EVITER**

- l'augmentation des émissions de GES et de l'utilisation d'énergies fossiles. Il s'agira de :
  - promouvoir les énergies renouvelables dans les bâtiments (constructions ou réhabilitations) et en les envisageant dans le cadre de rénovation ou construction de bâtiments sous maîtrise d'ouvrage publique
  - permettre le développement de l'énergie solaire photovoltaïque et de l'énergie éolienne.
- l'impact paysager et environnemental des installations en énergies renouvelables. Il s'agira de :
  - privilégier l'installation de dispositifs de production d'énergie solaire photovoltaïque en toiture ou sur les ombrières de parking sous réserve d'une bonne intégration paysagère et architecturale
  - pour les projets de photovoltaïque au sol, privilégier l'implantation sur les friches industrielles et les terrains artificialisés, prendre en compte le maintien de la continuité des trames vertes et bleues, assurer l'intégration environnementale des installations, traiter la question du démantèlement et de la remise en état du site, éviter l'utilisation de surfaces naturelles.
  - pour les projets éoliens, limite en nombre fixée par la charte du PNR du Haut Languedoc et implantation en cohérence avec le document de référence territoriale pour l'énergie éolienne du PNR du Haut Languedoc.
  - les projets doivent préserver les paysages et les milieux.

#### **REDUIRE l'augmentation de la consommation énergétique et des émissions de GES :**

- Maintien d'une structure multipolarisée permettant une réduction des temps de déplacement
- Urbanisation en continuité du bâti
- Respect de la réglementation thermique 2012 dans les logements neufs et encouragement à la construction passive.
- Actions du PETR : OPAH avec un volet énergie : économie d'énergie et conseil en énergies renouvelables
- Développement et réflexion autour des transports à la demande et des zones de covoiturage

### Les risques - Les nuisances et gestion des déchets

#### **EVITER**

- Intégrer les zonages des PPRI
- Interdire toute création d'obstacle à l'écoulement des crues provoquant ou aggravant les risques d'inondation
- Encourager la collecte et le stockage des eaux pluviales dans les zones d'activités et les espaces publics ainsi que les aménagements perméables
- Eviter le développement de l'urbanisation dans les zones d'enveloppe des PPR définies pour les barrages du territoire.

## SCoT Hautes Terres d'Oc

- Maintenir en bon état les dispositifs DFCI particulièrement sur les communes concernées par un risque incendie moyen à fort
- Lutter contre l'embroussaillage
- Veiller à la cohérence entre DECI et DFCI pour un traitement efficace et mutualisé des interfaces entre forêts sensibles au feu et zones urbanisées ou des zones mixant bâtiments et forêt.
- Anticiper les besoins en équipement de gestion des déchets, de gestion de l'eau, de l'assainissement des nouveaux habitants accueillis.
- Réaliser les PCS et DICRIM

### **REDUIRE**

Limiter les nuisances induites par le trafic routier en recommandant aux collectivités territoriales concernées (Brassac, Lacaune, Roquecourbe, Lacrouzette, La-Salvetat-sur-Agout) d'engager une réflexion pour limiter les nuisances occasionnées par le passage de semi-remorques dans les villages à moyen ou long terme.

## 5°- RESUME NON TECHNIQUE DE L'ARTICULATION DU SCoT AVEC LES AUTRES DOCUMENTS, PLANS ET PROGRAMMES

Le SCoT Hautes Terres d'Oc doit être compatible, doit prendre en compte ou en considération différents documents d'urbanisme, plans, programmes ou lois.

Les différents documents, plans, programmes ou lois analysés au regard du SCoT sont les suivants :

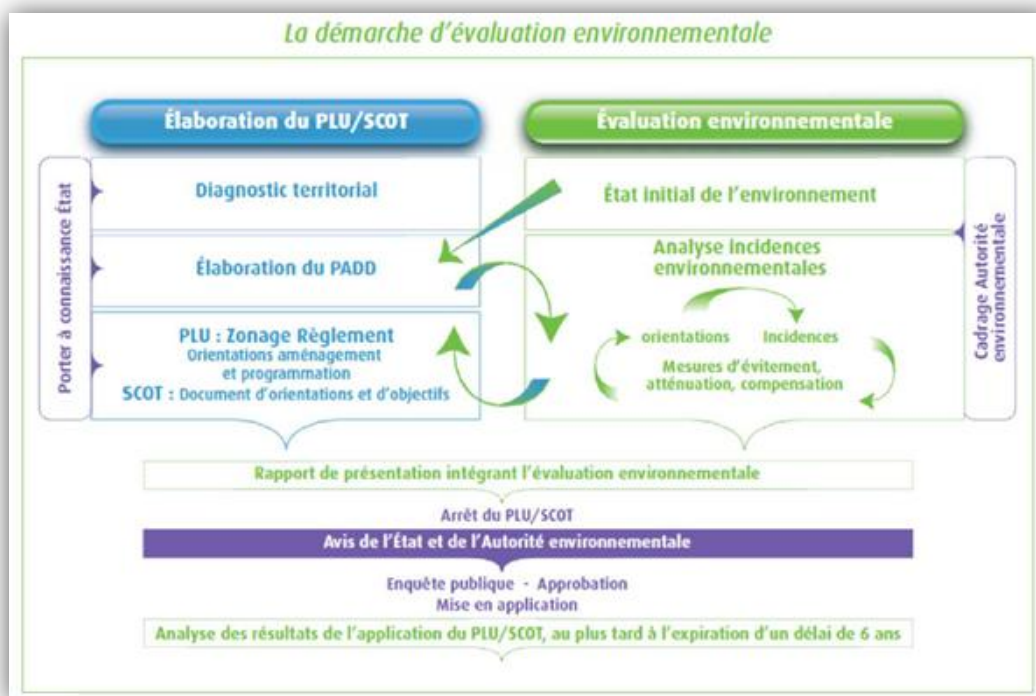
- La Loi Montagne
- La Charte du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc
- Le SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement de développement durable et d'égalité des territoires
- Le SDAGE Adour-Garonne et Le SDAGE Rhône-Méditerranée
- Le SAGE Agout et Le SAGE Orb-Libron
- Les Plans de gestion des risques d'inondation
- Les directives de protection et de mise en valeur des paysages
- Les principes énoncés dans le Code de l'Urbanisme
- Les SRCE Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon
- Le Schéma départemental des carrières du Tarn
- Le Porté à connaissance de l'Etat
- les projets des collectivités territoriales et de l'Etat notamment les projets d'intérêt général et les opérations d'intérêt national
- les études techniques nécessaires à l'exercice par les collectivités territoriales de leur compétence en matière d'urbanisme dont dispose l'Etat et notamment les études en matières de prévention des risques et de protection de l'environnement.
- Les ZNIEFF
- Les documents d'objectifs et les chartes des zones Natura 2000.

## 6°-METHODE D'EVALUATION

## 6.1°- Présentation des objectifs et de la démarche de l'évaluation environnementale.

L'évaluation environnementale s'attache à mesurer les impacts du PADD et du DOO sur les grands enjeux environnementaux définis lors de l'état initial de l'environnement.

Cette analyse des impacts a débuté une fois que la première version du PADD a été rédigée en avril 2017 selon le processus suivant :



Guide sur l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme. Déc. 2011. CGDD

Cette démarche a pu, en cas d'incidences environnementales négatives, définir des mesures d'évitement, d'atténuation ou de compensation.

## 6.2°- Une démarche itérative et concertée pour identifier les enjeux

L'état initial de l'environnement et l'évaluation environnementale ont été réalisés par le PETR Hautes Terres d'Oc qui a été accompagné par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) de Midi-Pyrénées pour l'évaluation environnementale.

### 6.2.1°- L'état Initial de l'Environnement

L'Etat Initial de l'Environnement a été réalisé par le PETR Hautes Terres d'Oc entre 2014 et 2016. Il dresse un état des lieux des grandes thématiques environnementales : géographie physique (relief, géologie, hydrographie, occupation du sol), ressources naturelles, milieux et biodiversité, ressource en eau, consommation du foncier, énergie, changement climatique, air, risques, nuisances. Les spécificités, les

# SCoT Hautes Terres d'Oc

constats et les enjeux sont dressés pour être pris en compte dans le projet du territoire et dans son évaluation environnementale.

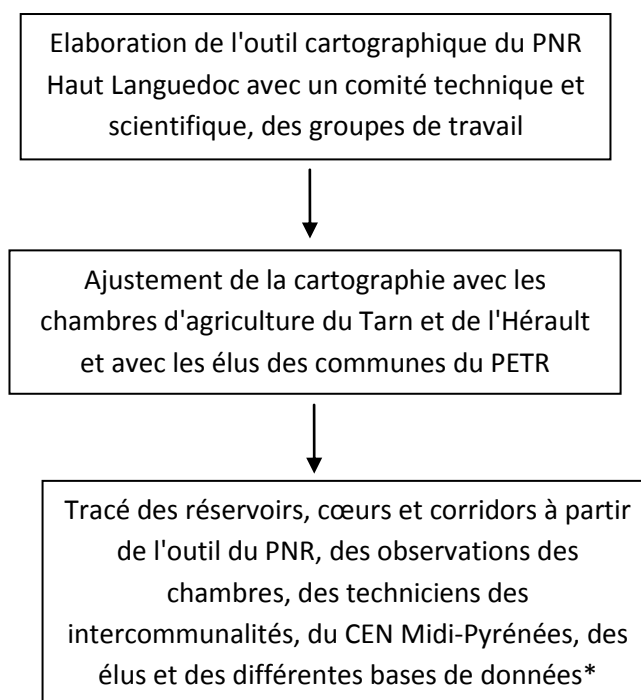
## *La Trame Verte et Bleue*

Dès le 19 juin 2014, une réunion d'information du Bureau et du Comité Syndical sur les SRCE et la Trame Verte et Bleue a été organisée.

Le PETR Hautes Terres d'Oc a utilisé un outil cartographique au 1:25000<sup>e</sup> réalisé par le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc pour réaliser la Trame Verte et Bleue sur son territoire.

Cet outil a été réalisé par le bureau d'études Biotope en 2015 qui a organisé de nombreuses réunions de concertations. L'outil cartographique du Parc, à partir de l'occupation du sol de 2010, définit 8 sous-trames correspondant à des milieux et espèces protégées : milieux boisés, pelouses et landes, milieux de prairie, milieux agricoles cultivés, milieux rocheux, milieux humides et aquatiques à eaux stagnantes, milieux aquatiques de type cours d'eau. A partir de ces sous-trames, des **cœurs de biodiversité** (=réservoirs) et des **zones-relais** (= corridors potentiels) ont été identifiés.

Le schéma ci-dessous synthétise les démarches de concertation mis en place par le PETR pour élaborer la trame verte et bleue :



\*Le PETR, partir de cet outil cartographique, a précisé les réservoirs dans les cœurs de biodiversité et des corridors à l'aide des zones-relais, en prenant en compte les SRCE et en utilisant :

- la topographie et la connaissance du terrain.
- les zones à enjeux identifiées par les études Ocager et Biodiversité sur la CC Montagne du Haut Languedoc,
- les zones à enjeux identifiées par l'étude sur les milieux secs (CREN Midi-Pyrénées, LPO, Chambre d'agriculture ADES),
- les zonages règlementaires (APB...), conventionnels (Natura 2000) et inventaires (ZNIEFF...) et les enjeux identifiés,

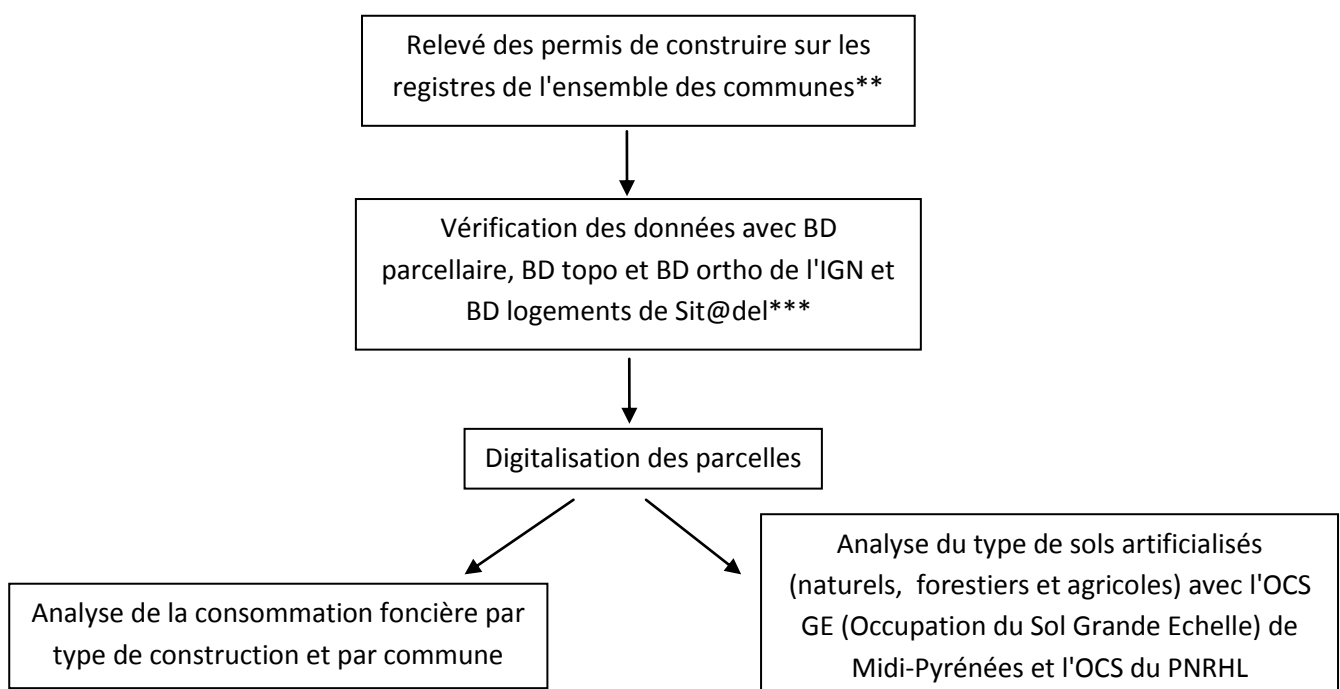


## SCoT Hautes Terres d'Oc

- les zonages U ou AU des documents d'urbanisme existants,
- le zonages du Plan du Parc pour le Sidobre,
- la carte forestière de l'IGN.

### *La consommation foncière*

Plusieurs réunions techniques ont également été organisées sur la thématique de la consommation foncière avec notamment la DDT du Tarn, la DDTM de l'Hérault, le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc et les intercommunalité du PETR (mai et juillet 2016, mars et avril 2018). Pour l'analyse de la consommation de l'espace, plusieurs données, provenant de différentes sources ont été utilisées. La méthodologie a été la suivante :



\*\*Les constructions qui ont été prises en compte sont les constructions neuves pour l'habitat, l'agriculture, l'économie, les équipements publics.

\*\*\* Ces bases de données ont permis de vérifier la présence de bâtiment. Les parcelles de grande taille qui ne reflétaient pas la réalité de la surface artificialisée ont été tronquées en suivant une technique d'observation des prises de vues aériennes au cas par cas. La surface effectivement artificialisée a été déterminée en fonction de l'utilisation de la parcelle.

### *L'eau, biodiversité, ressource et risque*

En ce qui concerne la thématique de l'eau, une rencontre a eu lieu avec le Syndicat mixte du bassin de l'Agout en décembre 2016. Les données et enjeux des SDAGE et SAGE ont été intégrés ainsi que les données de l'agence de l'eau Adour-Garonne, de l'ARS pour l'eau potable et les intercommunalités pour l'assainissement.

Il s'agit d'anticiper les conséquences des dispositions du SCoT sur la biodiversité des cours d'eau, la gestion des eaux usées et des eaux de pluie, le besoin en eau potable et les risques d'inondation ou de rupture de barrage.

## *Les paysages*

Concernant les paysages, le PETER a participé à l'élaboration de la Charte Architecturale et paysagère des Hautes Terres d'Oc et des plateaux du Gijou menée par le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc entre juin 2015 et février 2016. Les éléments sur les paysages du SCoT sont issus de cette charte.

## *Risques et nuisances :*

Le porté à connaissance de l'Etat a permis de dégager les principaux risques sur le territoire. Ce travail a été enrichi par les documents sur le TRI Castres-Mazamet issus de la préfecture de Région Midi-Pyrénées et de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement MIDI PYRENEES, le sites internet de l'Etat, des DDT comme Georisques et Cartelie et le troisième Plan Régional Santé Environnement.

Pour la gestion des déchets, ce sont les intercommunalités qui ont fournis les éléments. Pour la qualité de l'air, les données de l'ORAMIP ont été utilisées et pour les nuisances sonores liées à la circulation routière, ce sont les données des services de l'Etat qui ont été reprises.

## *Energie et changement climatique*

Pour la consommation et la production énergétiques ainsi que les émissions de gaz à effet de serre, ce sont essentiellement les données du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc ont été reprises et analysées pour notre territoire.

En ce qui concerne le changement climatique, ce sont les données DRIAS du ministère de la transition écologique et solidaire qui ont été utilisées.

Pour approuver et abonder cet état initial de l'environnement (et le diagnostic socioéconomique), le 19 octobre 2016, trois ateliers thématiques avec les personnes publiques associés et les élus du territoire ont été organisés dont un concernait les thématiques de l'environnement et des paysages (les deux autres : Armature territoriale - démographie - logement / Equipements-services-économie). Une réunion des personnes publiques associées et une réunion publique ont également permis d'enrichir l'état initial de l'Environnement et le diagnostic socioéconomique au mois de novembre 2016.

## **6.2.2°- L'évaluation environnementale**

Un cahier des charges a été réalisé (voir annexe) et les missions suivantes ont été confiées à Frédéric Néri, responsable scientifique au Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) de Midi-Pyrénées :

- Valider la trame verte et bleue et les enjeux de biodiversité (milieux et espèces)
- Identifier les points de conflits ou obstacles à la circulation des espèces s'il en est et faire des recommandations
- Valider les secteurs les plus fragiles à protéger (forêt, milieux humides et secs, agricoles, cours d'eau) et proposer les modalités de protection de ces espaces nécessaires au maintien de la biodiversité et à la préservation ou à la remise en bon état des continuités écologiques.
- Valider les incidences environnementales identifiées et apporter des compléments si nécessaire,
- Proposer des mesures d'ajustement afin d'accroître les effets positifs du schéma et renforcer sa cohérence
- Proposer des mesures complémentaires permettant d'éviter, réduire, compenser.

## SCoT Hautes Terres d'Oc

- Valider la bonne prise en compte des SRCE (zonage, précisions de corridors, obstacles non pris en compte, objectifs)
- Proposer des indicateurs pertinents complémentaires pour le suivi et l'évaluation du SCoT.

Un premier document a été envoyé à la DDT du Tarn en septembre 2017. Une réunion de cadrage avec ce premier document d'évaluation abondé des observations de la DDT été organisée avec les DDT du Tarn et de l'Hérault et l'autorité environnementale le 20 novembre 2017.

Un comité technique a été mis en place pour suivre cette évaluation environnementale. Il était composé des présidents, directeurs et chargés de mission urbanisme des intercommunalités et du PETR et de Frédéric Néri du CEN Midi-Pyrénées. Il s'est réuni le 27 avril et le 9 juillet 2018. Les observations du CEN ont été intégrées au document d'évaluation.

### *6.2.2.1°- Méthode pour l'analyse des incidences et des propositions de mesures ERC*

Une spécialisation et une hiérarchisation des enjeux environnementaux ont été réalisées.

Afin d'appréhender les points de conflit éventuels entre urbanisation future et trame verte et bleue, la tâche urbaine augmentée d'un tampon de 50 m sur les sites où le SCoT priorise l'urbanisation, à savoir les 12 pôles de service a été cartographiés à une échelle comprise entre 1/25000e et 1/30000e.

Les incidences ont été analysées pour chaque thématique environnementale et les mesures ERC détaillées.

Enfin, les incidences environnementales sur chaque site Natura 2000 ont été évaluées en fonction des projets de développement identifiés.

### *6.2.2.2°- Méthode pour le choix des indicateurs*

Il s'agit de mettre en place des indicateurs pour assurer le suivi et l'évaluation du SCoT des Hautes Terres d'Oc. Ces indicateurs doivent disposer d'une valeur de départ, être pertinents, facilement renseignables et reproductibles pour permettre de suivre et d'évaluer les effets du SCoT sur l'environnement de manière opérationnelle. Ainsi, pour chaque prescription du DOO, des indicateurs ont été identifiés ainsi que les acteurs concernés (source). Ces indicateurs ont été identifiés par le comité technique chargé de l'évaluation (deux réunions, en avril et juillet 2018).

**ANNEXE AU RESUME NON-TECHNIQUE**

**CAHIER DES CHARGES POUR L'EXTERNALISATION D'UNE PARTIE DE  
L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU SCOT HAUTES TERRES D'OC**



**CAHIER DES CHARGES**

**EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU  
SCOT HAUTES TERRES D'OC**

## 1°- LE CONTEXTE TERRITORIAL

Les 14 et 15 décembre 2012, par arrêtés préfectoraux, le périmètre du SCoT Hautes Terres d'Oc était fixé et le syndicat mixte Hautes Terres d'Oc intégrant la compétence SCoT créé. La délibération prescrivant l'élaborations du SCoT, les objectifs poursuivis et les modalités de concertations date du 26 juin 2013. Le syndicat mixte est devenu PETR le 26 septembre 2014.

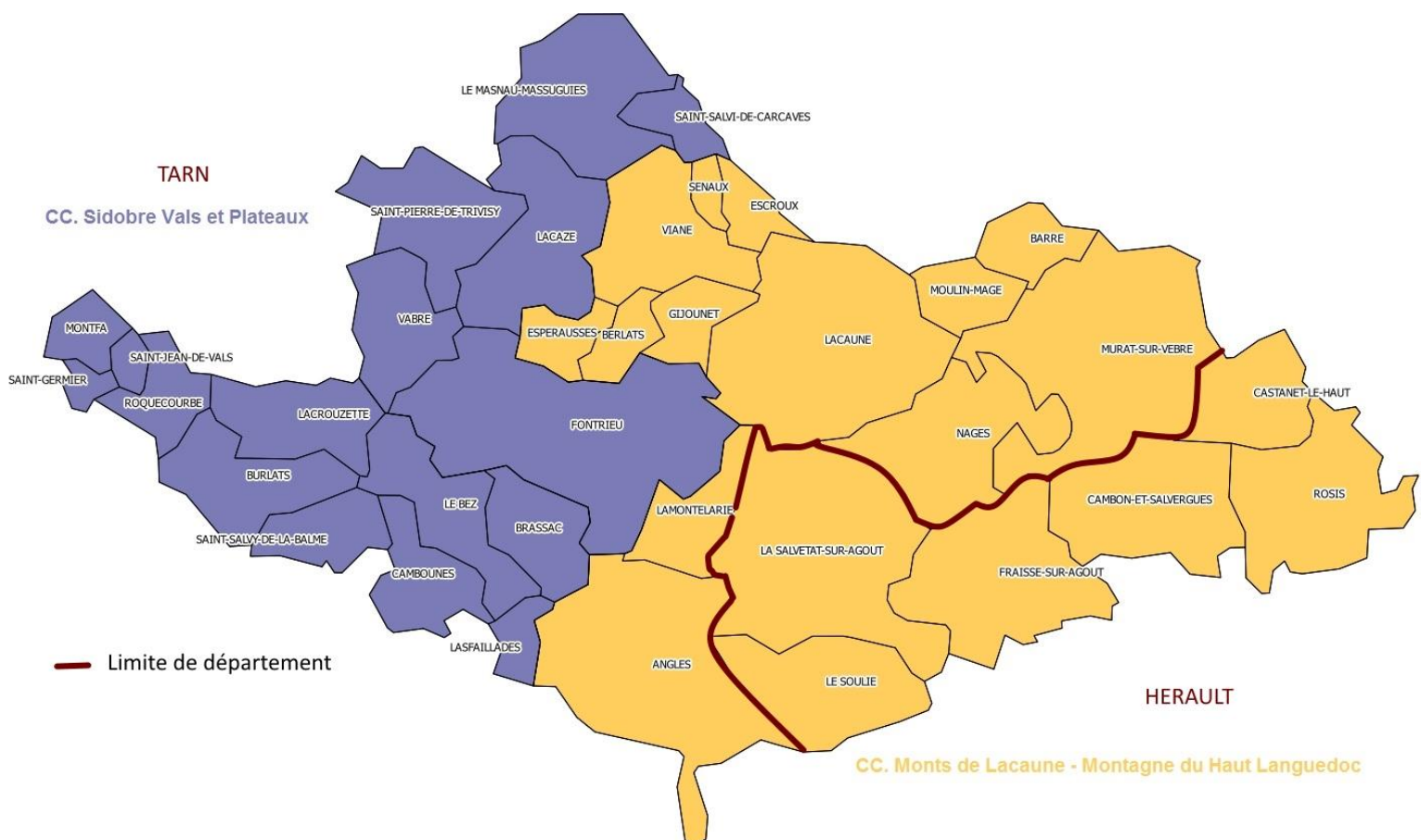
Le PETR Hautes Terres d'Oc se situe sur deux départements, le Tarn et l'Hérault et sur la Région Occitanie. Il regroupait jusqu'à la fin de l'année 2016, 4 communautés de communes :

- la communauté de communes des « Monts de Lacaune »,
- la communauté de communes des « Vals et Plateaux des Monts de Lacaune »,
- la communauté de communes de « Sidobre Val d'Agout »
- la communauté de communes de la « Montagne du Haut Languedoc »

ce qui représente un total de 21 000 habitants pour 36 communes.

Depuis le 1er janvier 2017, le PETR compte 2 communautés de communes :

- les communautés de communes Sidobre Val d'Agout et Vals et Plateaux des Monts de Lacaune ont fusionné pour devenir la communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux
- les communautés de communes Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc ont fusionné pour devenir la communauté de communes Monts de Lacaune - Montagne du Haut Languedoc.





## SCoT Hautes Terres d'Oc

La délibération prescrivant l'élaboration, les objectifs poursuivis et les modalités du SCoT fixe les objectifs suivants :

1. Doter le territoire d'un outil concerté et légitime assurant la planification et la mise en œuvre d'un projet de territoire, dans la continuité des démarches engagées et des politiques publiques en vigueur
2. Définir un projet de ruralité adapté à la dynamique du territoire proposant des solutions de planifications et des objectifs d'actions opérationnelles

Le diagnostic socio-économique et l'Etat Initial de l'Environnement ont été réalisés entre 2014 et 2016. Les enjeux identifiés ont permis de dégager les 2 axes suivants pour le PADD :

Axe 1 : Développer l'accueil en confortant le rôle des pôles en lien avec les vocations du territoire

Axe 2 : S'appuyer sur les atouts paysagers et environnementaux pour développer l'attractivité du territoire.

Conformément aux articles L121-10 et suivant et R 121-14 et suivant du code de l'urbanisme et à l'article R122-17 du code de l'environnement, le Schéma de COhérence Territoriale doit faire l'objet d'une évaluation environnementale. Cette évaluation doit permettre "d'assurer un niveau élevé de protection de l'environnement et contribuer à l'intégration de considérations environnementales dans l'élaboration et l'adoption des plans et programmes en vue de promouvoir un développement durable" (directive européenne n°2001/42/CE - article 1er). Elle doit répondre à 5 questions :

1. Quel est l'état initial de l'environnement avant la mise en œuvre du plan ou la réalisation du projet ?
2. Quels enjeux environnementaux doivent être priorités et quels sont les perspectives d'évolution de l'environnement sans la mise en place d'un SCoT ? L'Etat Initial de l'Environnement a déjà été réalisée en interne, les enjeux ont été priorités et un scénario de référence déterminé ("tendanciel" ou "au fil de l'eau").
3. Quels sont les incidences notables tant positives que négatives du projet sur l'environnement?
4. Quelles sont les raisons pour lesquelles le projet a été retenu parmi les choix d'aménagement envisagés, notamment du point de vue de la protection de l'environnement?
5. Quelles sont les mesures prises pour éviter, réduire ou compenser les incidences négatives (notamment sur les sites Natura 2000)?

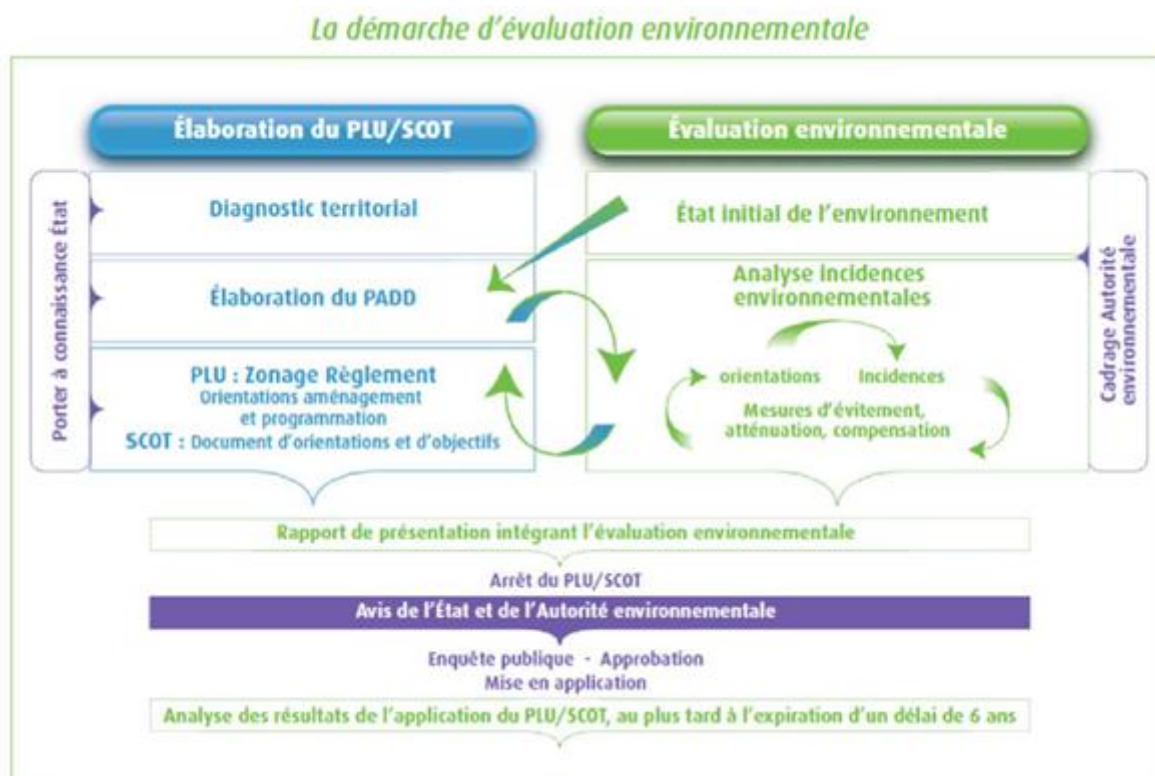
L'évaluation environnementale doit également :

- montrer l'articulation du SCoT avec les autres documents
- préparer le suivi environnemental de la mise en œuvre du SCoT par le choix d'indicateurs simples et pertinents.

Dans ce cadre, le PETR Hautes Terres d'Oc souhaite confier une partie de l'évaluation environnementale de son SCoT à un intervenant naturaliste qualifié.

## 2°- CONTENU ET DEROULEMENT DE LA MISSION

Contenue dans le rapport de présentation, l'évaluation environnementale est une démarche itérative, transversale, prospective et territorialisée qui concerne toutes les pièces du SCoT.



*Guide sur l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme. Déc. 2011. CGDD*

Elle contient :

- la justification des choix retenus
- l'analyse des incidences environnementales globales et sur les secteurs à enjeux (Natura 2000, UTN)
- la présentation des mesures envisagées pour réduire, éviter ou compenser
- l'articulation avec les autres documents (rapport de compatibilité, de prise en compte ou de connaissance)
- le suivi et l'évaluation du SCoT : définition des critères et indicateurs
- le résumé non technique et l'explication de la méthodologie

**Dans les parties ci-dessous, le cahier des charges se lit comme suit :**

- En noir et bleu : description des étapes et missions

- En jaune : les tâches commencées et à finaliser en interne. Les propositions de grilles et tableaux pré-remplis notamment seront à compléter et finaliser en interne.

- en Orange : les tâches à confier au bureau d'étude.

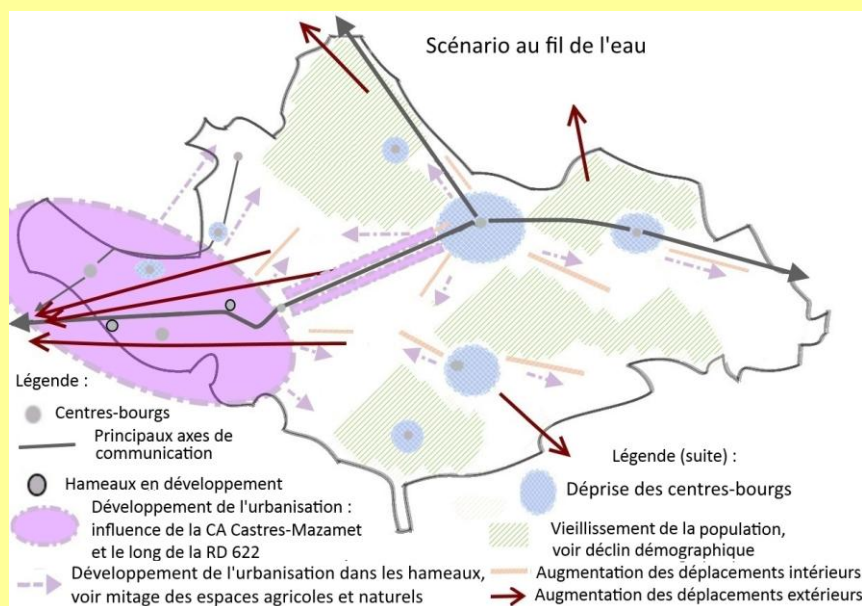
## 2.1.°- La justification des choix retenus

### Etape 1 : Elaboration du scénario environnemental de référence

Cette étape permet d'envisager les perspectives d'évolution de l'état initial de l'environnement pour chaque thématique environnementale si le SCoT n'est pas mis en œuvre au regard des pressions et usages exercés ainsi que des différentes politiques pouvant influencer sur les compartiments environnementaux du territoire.

Le scénario de référence de l'évolution de l'environnement sur le territoire sera finalisé en interne.

#### **Scénario au fil de l'eau ou tendanciel = scénario de référence :**



- *Accroissement d'une urbanisation mal maîtrisée à l'Ouest, dans la zone périphérique de Castres et le long de la RD 622.*
- *Dépérissement des centres-bourgs en termes de population puis de commerces et de services.*
- *Mitage progressif des espaces naturels et agricoles.*
- *Vieillesse de la population et déclin démographique dans les communes les plus enclavées.*
- *Augmentation des déplacements, des émissions de GES.*
- *Poursuite du déséquilibre entre les territoires du SCoT : pression accrue sur les ressources à l'Ouest et le long de la RD622, secteurs délaissés avec paysages et biodiversité menacés au Centre et à l'Est.*

- *Intensification des pratiques agricoles sur certains secteurs et au contraire abandon sur d'autres.*
- *Intensification des exploitations forestières*
- *Développement des sports de pleine nature.*

### Etape 2 : Hiérarchisation des enjeux environnementaux

A partir de l'état initial de l'Environnement et du scénario de référence, il s'agit d'identifier, hiérarchiser et territorialiser les enjeux environnementaux prioritaires du territoire du SCoT sur lesquels s'appuiera l'analyse des incidences environnementales.

Les perspectives d'évolution pour chaque secteur environnemental seront définies à travers une grille d'analyse

#### **Hiérarchisation et territorialisation des enjeux environnementaux à partir du scénario de référence**

Thématiques environnementales hiérarchisées	Enjeux	Secteurs concernés / territorialisation
Consommation d'espaces agricoles et naturels (EIE SCoT)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Artificialisation liée aux pressions d'urbanisation (habitat, économie, tourisme).</li> <li>- Exploitation forestière.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Secteurs agricoles de Montfa/St Germier/St Jean de Vals, Lacaune/Murat-sur-Vèbre/Nages, Saint Pierre de Trivisy</li> <li>- Secteur naturel du Sidobre</li> <li>- Secteur naturel de la Vallée de l'Agout et du Gijou : Vabre, Le Bez, Brassac</li> <li>- Zones humides de La Salvetat-sur-Agout, Anglès, Le Soulié</li> <li>- Secteurs naturels des lacs</li> <li>- Secteur naturel du Montalet</li> </ul>

# SCoT Hautes Terres d'Oc

Paysages (EIE SCoT et Charte AP du PNRHL)	- Valorisation des paysages - Accès à la nature - Banalisation du bâti...	
Biodiversité (EIE SCoT, TVB dont enjeux issus des recommandations DOCOB Natura 2000, inventaires ZNIEFF et divers classement)	- Enjeu de ne pas nuire à l'activité agricole par l'artificialisation, l'embroussaillage, ou la gestion inadaptée des parcours sur les espaces agricoles à haute valeur agronomique. - Intégrer la biodiversité dans les exploitations agricoles et forestières	- Secteurs d'élevage de : • vallée (Agout), de plaine : Fraïsse-sur-Agout, La Salvetat-sur-Agout, • de plateaux : Fontrieu, Anglès, Saint Pierre-de-Trivisy/Lacaze/Le Masnau Massuguiès • de puech bocager des Monts de Lacaune : Lacaune, Murat-sur-Vèbre, Barre, Moulin-Mage, Nages - Secteur céréalier de Montfa-Saint Germier- Saint Jean de Vals + secteurs de parcours à entretenir pour le maintien des paysages et de la biodiversité : Caroux, Espinouse, Somail, vallée du Gijou.
	Enjeu de préserver les milieux fragiles (zones humides, milieux secs) des risques d'embroussaillage, d'artificialisation, de drainage, de plantation de résineux	- Risque de drainage à des fins agricoles ou d'embroussaillage des zones humides et des milieux secs : concentré au Margnès, sur les plateaux d'Anglès, du Soulié, sur le Caroux-Somail-Espinouse - Embroussaillage Zone Natura 2000 de la vallée du Gijou
	Préserver les forêts anciennes de feuillus, ripisylves, forêt de pente, forêt urbaine	
	Préserver les continuités écologiques des cours d'eau	
	Espèces végétales et animales	
Ressource en eau (SDAGE-SAGE-Trame Bleue)	Quantité et qualité : eau potable et assainissement	
Ressources du sol, du sous-sol (EIE SCoT)	Granit, minerais	
Déplacements (EIE SCoT)		
Climat et énergie (EIE SCoT, SRCAE)	Adaptation au changement climatique (forêt, agriculture, habitat), baisse des consommations énergétique et des émissions de GES	
Les risques (EIE SCoT)	Protéger les populations de tout risque d'inondation, de rupture de barrage, de feux de forêt	
Les nuisances (EIE SCoT)	Gestion de déchets, nuisances sonores par le passage des poids lourds dans quelques centres bourgs	Nuisances sonores à Brassac, Lacaune, Roquecourbe
Santé publique (EIE SCoT)	Enjeu de prévention : sensibiliser les habitants aux atouts du territoire pour une hygiène de vie permettant de se maintenir en bonne santé : sports de pleine nature, marche, vélos, vtt, centres de bien-être.	

## Etape 3 : Identifier les secteurs sensibles pour la biodiversité ainsi que les zones susceptibles d'être touchées notamment les sites Natura 2000 et les ZNIEFF de type I.

### Zones susceptibles d'être touchées de manière notable :

- 8 sites Natura 2000 : Vallée du Gijou et de l'Agout ((1) ZSC - directive Habitats), les tourbières du Margnès ((2) ZSC - directive Habitats), le Montalet ((3) ZSC - directive Habitats), la Basse Vallée du Lignon ((4) ZSC - directive Habitats), la Vallée de l'Arn ((5) ZSC - directive Habitats), le Caroux et l'Espinouse ( (6) SIC, ZSC - directive Habitats), la montagne de l'Espinouse et du Caroux ((7) ZPS - directive oiseaux), les crêtes du Mont Marcou et des monts de Mare ((8)ZCS - directive Habitats)
- secteur ouest par l'urbanisation importante liée à l'influence de l'agglomération Castres-Mazamet : urbanisation des coteaux en discontinuité du bâti.
- Les rives des lacs : traitement touristique (UTN) et urbanisation
- Les lignes de crête : urbanisation (pour pallier au contraintes topographiques d'autres zones) et impact paysager
- Sidobre, Vallée de l'Agout et du Gijou, plateau d'Anglès, Caroux et Espinouse : fermeture des milieux et des paysages liés à la déprise agricole.

+ projets\* en urbanisme comme des lotissements possibles à Brassac, Saint Salvy de la Balme, d'autres communes du Sidobre, Fraïsse-sur-Agout, La Salvétat-sur-Agout, Lacaune, Viane, Murat-sur-Vèbre, Vabre, Saint Pierre de Trivisy + extension de zones urbaines à Lacrouzette, Burlat, Saint Germier, St Jean de Vals, Montfa, Lafailades, Le Bez, Cambounès, Brassac, ZAD à St Salvi de Carcavès,

+ projets touristiques, UTN potentielles et surfréquentation liée au développement touristique avec projets identifiés : golf à la Salvétat-sur-Agout, modernisation des hébergements à Nages, Le Bez, Lacrouzette, La Salvétat-sur-Agout notamment, aménagements possibles sur les bases de loisirs à Nages, La Salvétat-sur-Agout, Saint Pierre de Trivisy, Viane, Roquecourbe, aménagements de pistes au Piquotalen (Lacaune), d'autres aménagements à Lacaune, autour des lacs et dans le Sidobre, le Caroux, les falaises d'Orques (sentiers de découverte etc).

+ projets économiques : mine à Fumade, exploitation de nouvelles sources d'eau (Fraïsse-sur-Agout, Nages, La Salvétat-sur-Agout, Lacaune, Fontrieu), extension de zones d'activité (Lacrouzette, Le Bez, Saint Agnan, La Salvétat-sur-Agout), extension de charcuteries, résidence sénior à Nages, Saint Pierre de Trivisy, extension de carrières (Sidobre, Cambounès, Lacaune, Viane, Gijounet) ou extension d'ateliers de granit,

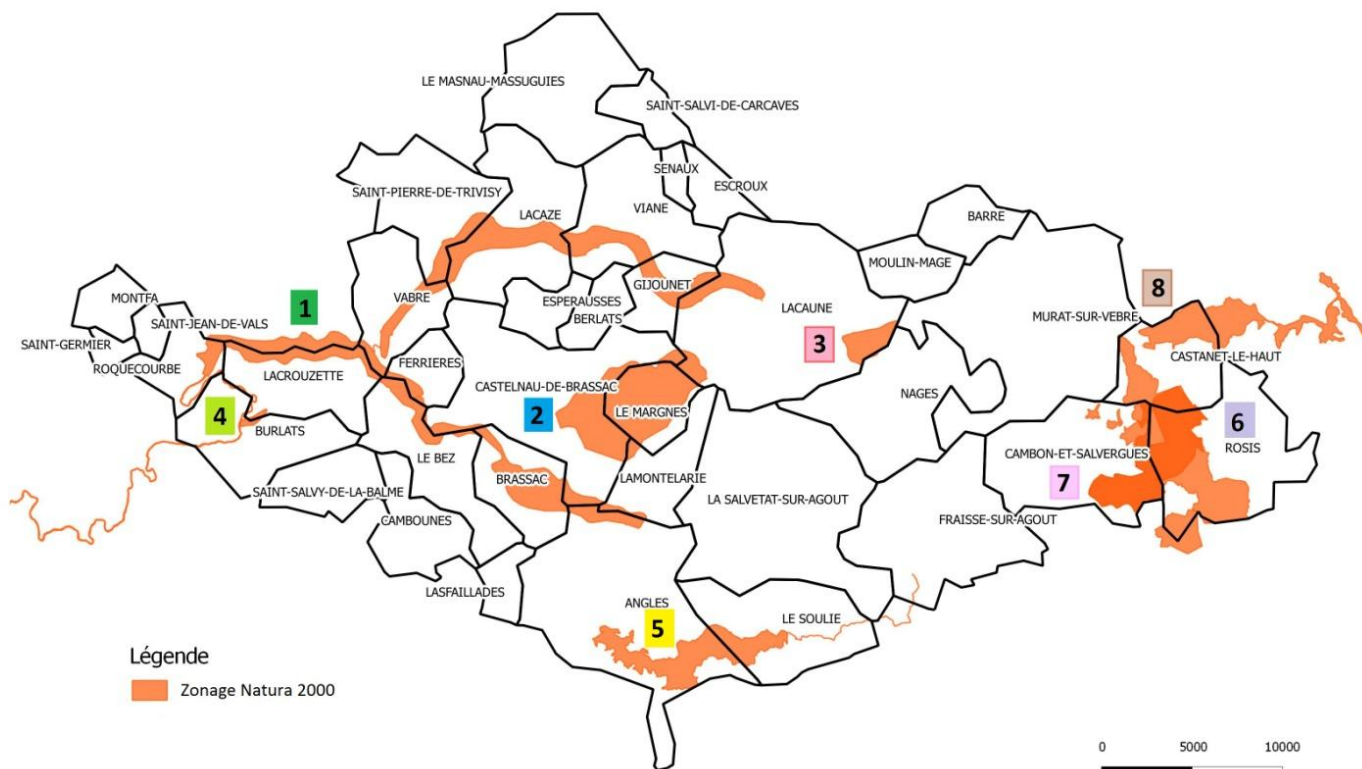
+ projets en énergies renouvelables : éoliennes à Cambounès, Murat-sur-Vèbre, Lacaze, Lacaune, Lasfailades ou photovoltaïques au sol avec projet au lieu-dit les Plots à Burlats dans une ancienne carrière, méthanisation à Murat-sur-Vèbre, microcentrales hydroélectriques à Vabre, Le Bez.

**Avec interrogation : sur le territoire Hautes Terres d'Oc où la biodiversité concerne les 3/4 du territoire, mieux vaut-il privilégier une surfréquentation localisée ou bien une fréquentation diffuse mais qui touche plus de secteurs ?**

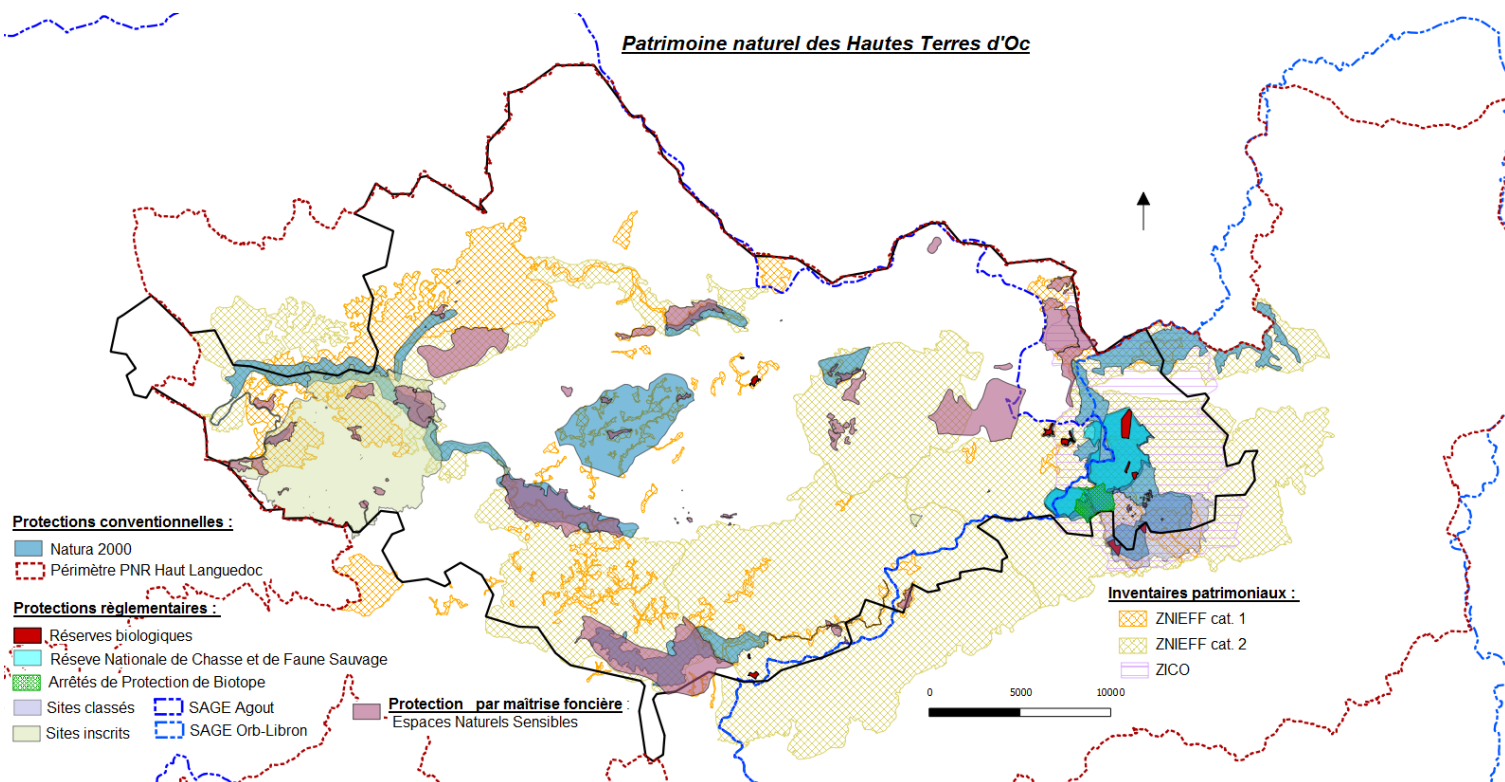
\* projets identifiés lors de la concertation avec les élus pour la Trame Verte et Bleue, la réalisation du diagnostic socio-économique, de l'Etat Initial de l'Environnement et du PADD.



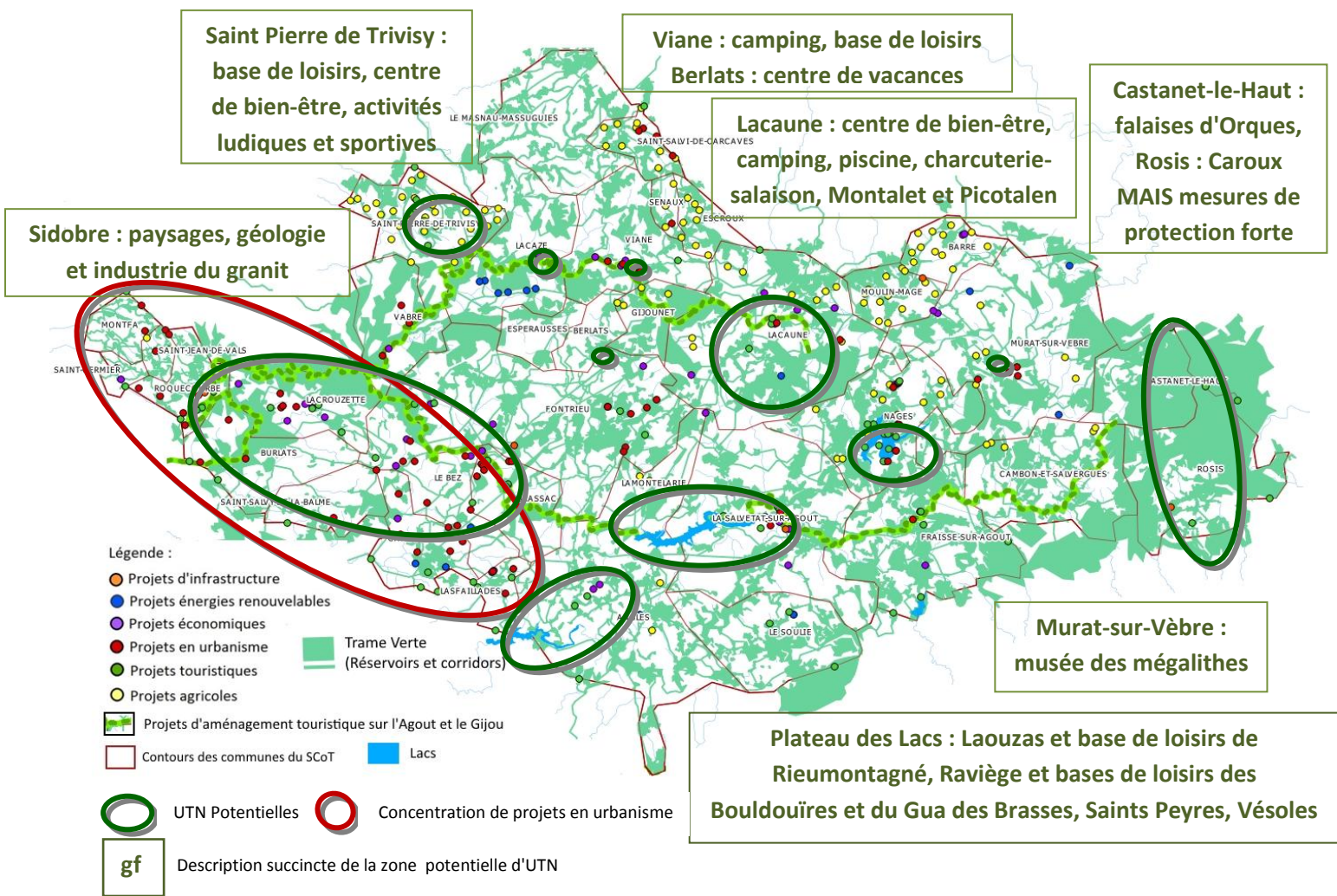
## Sites Natura 2000 sur le territoire des Hautes Terres d'Oc



## Patrimoine naturel des Hautes Terres d'Oc



Projets de développement et Trame Verte





**Enjeux biodiversité dégagés par la TVB : voir état ini**

**La Trame Verte et Bleue Hautes Terres d'Oc - Les enjeux par secteurs**

Légende Trame Verte :

Réservoirs/Corridors :

- BOISE
- CULTURE
- HUMIDE
- PELOUSE
- PRAIRIE
- ROCHEUX

- Secteurs Montfa - Saint Germier -St Jean de Vals / Le Masnau Massugièus / Moulin-Mage, Murat-sur-Vèbre, Barre :**
- Préserver les bois résiduels
  - Préserver les prairies de fauche
  - Préserver la trame bocagère : haies, arbres isolés, chemins
  - Préserver les terres agricoles
  - Secteur de Moulin-Mage, Murat-sur-Vèbre, Barre : allier de manière harmonieuse les composantes traditionnelles du paysages (Puechs, bocages, haie) avec la plantation de résineux en "timbre-poste" et l'implantation d'éoliennes.

- Secteur Centre : Castelnau de Brassac-Viane-Berlats-Espérausses-Gijounet-Ouest Lacaune :**
- Préserver les zones humides
  - Maintenir les paysages agricoles ouverts à dominante herbagère étendu ou plus fragmenté
  - Préserver les prairies et la trame bocagère
  - Préserver les forêts de feuillus de pente
  - Berlats-Espérausses-Gijounet + secteur de collines et ravins de Vabre-Lacaze, Viane, St Pierre de T., Le Masnau, St Salvi : maintenir les milieux ouverts

- Secteur Lac du Lauzas et ses environs, sud de Lacaune : Montalet, Piquotalen, Puech de Montgrand, Rascas**
- Préserver les milieux secs : pelouses d'altitude, landes, milieux rocheux
  - Préserver les tourbières, les sources présentes dans les cuvettes, les hêtraies, les ruisseaux.
  - Préserver la mégaphorbiaie
  - Préserver les hêtraies, les hêtraies reliques
  - Maintien des paysages agricoles ouverts à dominante herbagère étendu ou plus fragmentés en particulier les zones humides.
  - Maîtriser la fréquentation touristique du sommet du Montalet
  - Maîtriser la plantation de résineux

- Secteur du Mont Marcou et des monts de Mare :**
- Préserver les milieux secs : pelouses, landes, pentes rocheuses
  - Préserver les forêts de Hêtres, Chênes verts, châtaigneraies cévenoles.
  - Augmenter la valeur biologique des peuplements forestiers
  - Réduire les dérangements d'espèces liés à la fréquentation humaine
  - Améliorer les pratiques agricoles et développer une gestion extensive des prairies

- Vallées du Gijou et de l'Agout**
- Préserver les ripisylves (saulaies arborescentes à Saule blanc, Aulnaies-frénaies)
  - Préserver les rivières de la pollution de l'eau, des discontinuités aquatiques liées aux ouvrages hydroélectriques ou aux modifications de berges
  - Préserver les milieux secs et rocheux
  - Préserver les forêts de feuillus du remplacement par des résineux
  - Maintenir des pratiques favorables au maintien des habitats agropastoraux (prairie de fauche, pelouse acidiphiles, prairie humides, landes)
  - Préserver la Moule perlière, la Loutre d'Europe, les chauves-souris, les odonates
  - Limiter le développement d'espèces animales et végétales non autochtones et invasives (écrevisses américaines)

- Secteur Massif granitique du Sidobre :**
- Préserver les milieux humides
  - Maintenir les clairières et milieux ouverts, voir dégager des points de vue par des coupes des microboisements de conifères
  - Préserver les forêts de feuillus de pente
  - Renouveler les essences des forêts exploitées.
  - Allier exploitation du granit et préservation des habitats. Restaurer la valeur écologique des anciennes carrières.

- Secteur basse vallée du Lignon :**
- Préserver les forêts de pente et de feuillus
  - Préserver les milieux rocheux
  - Préserver les milieux ouverts, les pelouses, prairies, landes et l'aspect bocager grâce à l'activité pastorale
  - Maintenir la qualité du cours d'eau
  - Maîtriser la fréquentation des véhicules motorisés
  - Préserver le caractère sauvage du site

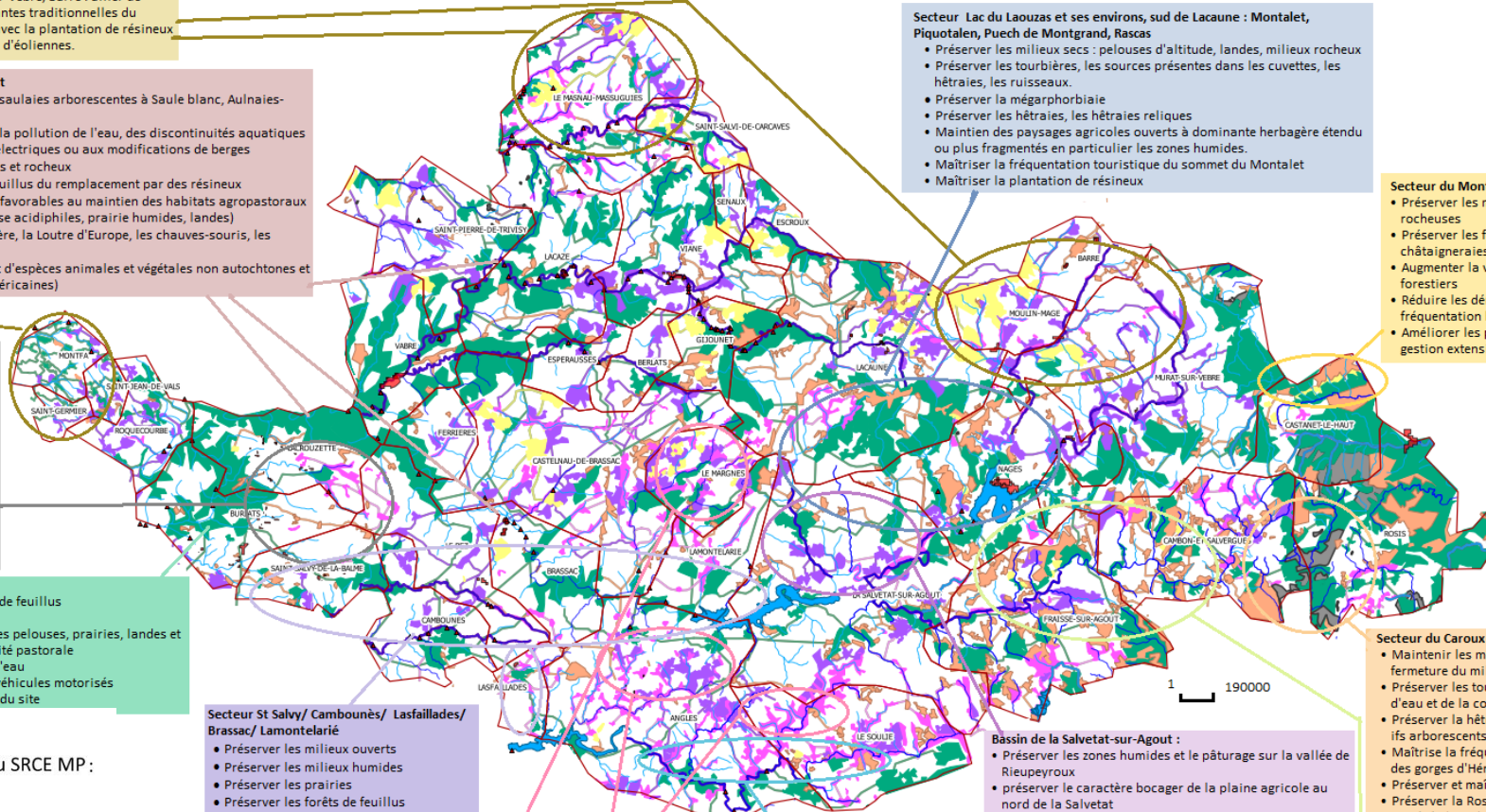
- Secteur St Salvi/ Cambounès/ Lasfaillades/ Brassac/ Lamontelarié**
- Préserver les milieux ouverts
  - Préserver les milieux humides
  - Préserver les prairies
  - Préserver les forêts de feuillus

- Secteurs Le Margnès - plateaux d'Anglès et du Soulié :**
- Préserver les habitats de tourbières : maintien d'un pâturage adapté, lutte contre le drainage, la mise en culture et le captage des eaux de surface.
  - Préserver les habitats de milieux aquatiques
  - Maintien des prairies permanentes , des terres labourables et de parcours.
  - Maintenir le paysage de bocage et de clairières du plateau d'Anglès : maintenir le tissu agricole
  - Maintenir les forêts de feuillus pour leur rôle dans l'écoulement des eaux sur le bassin versant.
  - S'assurer du développement de peuplement de feuillus diversifiés et âgés

- Bassin de la Salvetat-sur-Agout :**
- Préserver les zones humides et le pâturage sur la vallée de Rieupeyroux
  - préserver le caractère bocager de la plaine agricole au nord de la Salvetat
  - Forêt domaniale du Somail: préserver les feuillus de pente, préserver les pelouses, préserver les zones humides

- Secteur vallée de l'Arn**
- Préserver qualitativement et quantitativement la ressource en eau
  - Préservation de la ripisylve et des lisières forestières humides
  - Préserver les milieux ouverts contre la plantation de résineux, l'abandon de la fauche, l'embroussaillage,
  - Préserver les milieux secs, les tourbières et les mégaphorbiaies montagnardes et riveraines du surpâturage, de la mise en culture.
  - Préserver la Loutre , la Moule perlière, l'Ecrevisse à pattes blanches, la Barbastelle.

- Secteur Haute Vallée de l'Agout/Fraïsse-sur-Agout -Plateaux de Salvargues et du Somail (enjeux Ocager) :**
- Lutter contre la fermeture de milieux
  - Préserver les pelouses sommitales/les espaces ouverts d'estives (pelouse et lande)
  - Préserver les espaces agricoles résiduels
  - préserver les prairies et terres labourables en coteaux et fond de vallée
  - Préserver le caractère bocager de la plaine agricole Le Fau-Flacheraux
  - Préserver la forêt domaniale de l'Espinouse



**Légende Trame Bleue :**

Réservoirs de la trame bleue du SRCE MP :

- à préserver
- à remettre en bon état

Corridors de la trame bleue du SRCE MP :

- à préserver
- à remettre en bon état

Réservoirs de la trame bleue du SRCE LR :

- A conserver en tenant compte des activités humaines
- à préserver y compris des activités humaines

Corridors de la trame bleue du SRCE LR :

- A conserver en tenant compte des activités humaines
- A préserver y compris des activités humaines

## SCoT Hautes Terres d'Oc

+ **espèces protégées (voir annexe 1 du cahier des charges) et selon annexe 21 "Nature-biodiversité"** de la DDTM 34 du PAC de l'Etat **plans nationaux d'actions** : Aigle de Bonelli, Chiroptères, Loutre, Chevêche d'Athéna, Milan royal, Pies grièches, Vautour fauve, Faucon crécerette, Emide lépreuse, Cistude d'Europe, Lézard ocellé, Odonates, Plantes messicoles, Pollinisateurs, Vieux bois, Naïades (Moule perlière), Maculinea (papillon).

+ domaine vital de deux couples d'Aigle royal.

La présence de ces espèces sur le territoire sera à valider par le bureau d'étude.

+ aire d'influence du SCoT (voir annexe 2 du cahier des charges) : 5 km autour du périmètre du SCoT pour les enjeux environnementaux, 15 km pour les enjeux ornithologiques et chiroptérologiques (selon espèces). (PAC de l'Etat, annexe 21 "Nature-biodiversité" de la DDTM 34)

**Une note descriptive du scénario environnemental de référence avec présentation des enjeux environnementaux hiérarchisés et territorialisés sera réalisée en interne.**

### **MISSIONS CONFIEES AU BUREAU D'ETUDES :**

**Selon connaissances règlementaires et d'experts sans déplacements sur le terrain**

- Validation de la trame verte et bleue et des enjeux de biodiversité (milieux et espèces)
- Identification des points de conflits ou obstacles s'il en est et recommandations
- Validation des secteurs les plus fragiles à protéger (forêt, milieux humides et secs, agricoles) et proposition des modalités de protection de ces espaces nécessaires au maintien de la biodiversité et à la préservation ou à la remise en bon état des continuités écologiques.

## **2.2.°- Analyse des incidences environnementales globales et sur les secteurs à enjeux (Natura 2000, ZNIEFF de type 1, UTN)**

### **Etape 4 : analyse des incidences environnementales**

Cette étape doit permettre d'identifier, sur la base des enjeux environnementaux identifiés précédemment, les incidences probables du projet de SCoT sur l'environnement afin de porter une appréciation générale sur son acceptabilité environnementale.

Il s'agira de mettre en évidence les impacts environnementaux principaux et secondaires, directs et indirects, négatifs et positifs du projet de SCoT de manière globale ainsi que sur les secteurs à enjeux revêtant une importance particulière pour l'environnement, notamment les sites Natura 2000.

L'analyse des incidences environnementales sera réalisée au stade PADD du SCoT puis au stade DOO et sera réitérée à chaque évolution significative du projet du SCoT. Elle permettra d'apporter une prise en compte et une réponse à l'ensemble des incidences négatives identifiées dans le cadre de l'élaboration du SCoT. Il s'agit également d'apporter un regard critique sur l'ensemble du schéma et de proposer des mesures d'ajustement afin d'accroître les effets positifs et renforcer sa cohérence interne.

**Grille d'évaluation des incidences prévisibles du SCoT**  
**en fonction des enjeux retenus = croiser les objectifs, orientations, recommandations, et préconisations**  
**avec les enjeux environnementaux prioritaires - A compléter/modifier en interne :**

<b>A faire pour le PADD et le DOO de manière globale et sur les zones Natura 2000</b>			
	Incidences potentielles négatives /points de vigilance	Incidences positives	Perspectives d'évolution et contribution aux objectifs
Consommation d'espaces agricoles et naturels	Accueil de population et constructions neuves : consommation d'espaces agricoles et naturels	- consommation en continuité du bâti - préservation des terres agricoles à haute valeur agronomique - préservation des terres à fort enjeu en terme de biodiversité (zones humides, milieux secs, forêts anciennes à haute valeur écologique, topographique ou récréative.	
Paysages		- Préservation des paysages	
Milieux naturels et biodiversité	Risque de disparition d'espèces ou détérioration d'habitat et de fonctionnement	- Objectif d'assurer un bon fonctionnement des écosystèmes en protégeant les espèces et les habitats - Prise en compte de la biodiversité dans les projets publics ou privés - Compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec la TVB du SCoT	
Ressource en eau	Modification des fonctionnements, de la qualité et des ressources	<p><b>ASSAINISSEMENT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôler le développement urbain au regard du fonctionnement des stations de traitement des eaux usées (STEU) existantes</li> <li>- Réduction de la dispersion de l'habitat = assurer une meilleure collecte des eaux usées et un meilleur traitement des effluents</li> <li>- Amélioration de l'assainissement pour limiter l'impact des rejets sur les milieux = mise en conformité des installations collectives.</li> </ul> <p><b>EAU POTABLE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Urbanisation des communes conditionnée à l'adéquation entre les besoins en eau et les possibilités des ressources et infrastructures AEP tant au plan qualitatif que quantitatif</li> </ul>	<p><b>ASSAINISSEMENT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérifier l'adéquation entre la capacité de traitement et les projections démographiques</li> <li>- Vérifier la capacité des milieux à recevoir l'augmentation des flux générés et adapter si nécessaire les niveaux de traitement et de rejet</li> </ul> <p><b>EAU POTABLE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérifier l'adéquation entre les besoins générés et les ressources et infrastructures existantes --&gt; schéma directeur d'alimentation en eau potable des collectivités à jour</li> </ul> <p><b>RESEAU PLUVIALE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les projections de développement des territoires doivent s'effectuer dans le respect d'une gestion durable du cycle de l'eau --&gt; dans les docs d'urba locaux, identifier les secteurs sensibles au ruissellement urbain ainsi que la définition des limites des possibilités d'imperméabilisation des sols et d'occupation des espaces utiles à l'écoulement des eaux ou à l'amortissement des crues avec double</li> </ul>

			objectif : assurer la maîtrise du ruissellement et la prévention de la dégradation des milieux aquatiques par temps de pluie --> zonage pluvial communal avec des notions de seuils de débit à la parcelle ou d'emplacements réservés pour expansion des crues, création d'ouvrages de régulation et de traitement...
Ressources du sol, du sous-sol	Destruction de grottes		
Déplacements, mobilité	Mortalité d'espèces par collision		
Climat et énergie	Surexploitation de feuillus pour le chauffage		
Les risques			
Les nuisances			
Santé publique			

- + Incidences sur site Natura 2000, **ZNIEFF de type I** : lister les différents sites (voir diag.) et leurs enjeux (Docob).
- + incidences sur les zones avec projets touristiques, économiques, d'urbanisme, d'infrastructure, d'énergies renouvelables.
- + cartographie des incidences environnementales identifiées soit au niveau des zones susceptibles d'être touchées de manière notable en raison de la pression existante soit sur les zones à enjeu spécifique.
- + Tableau et note de synthèse des effets cumulés du SCoT sur les enjeux environnementaux y compris avec les autres plans et programmes mis en œuvre sur le territoire du SCoT.

## Etape 5 : Proposer des mesures permettant d'éviter, réduire, compenser (ERC)

Cette étape vise à proposer des mesures permettant d'éviter, réduire et si nécessaire compenser les conséquences dommageables pour l'environnement liées à la mise en œuvre du SCoT. Si la mise en place de mesure n'est pas nécessaire, expliquer pourquoi.

Il s'agit également de proposer des mesures d'ajustement visant à répondre aux points de vigilance identifiés afin d'accroître l'efficacité environnementale du SCoT

= tableau de synthèse des effets négatifs et points de vigilance identifiés et mesures proposées.

+ Note de présentation de mesures visant à éviter, réduire ou compenser les impacts environnementaux identifiés ainsi que les mesures d'ajustement.

### **MISSIONS CONFIEES AU BUREAU D'ETUDES :**

**Selon connaissances réglementaires et d'experts sans déplacements sur le terrain :**

- validation des incidences environnementales identifiées et complément si nécessaire,
- Proposition de mesures d'ajustement afin d'accroître les effets positifs du schéma et renforcer sa cohérence
- Proposition de mesures complémentaires permettant d'éviter, réduire, compenser.



### 2.3.°- Articulation avec les autres documents (rapport de compatibilité, de prise en compte ou de connaissance)

Cette partie a pour but d'analyser l'articulation entre le projet de SCoT avec les autres plans et programmes et d'assurer leur traduction dans le SCoT selon leur rapport de compatibilité, de prise en compte ou de prise de connaissance.

#### Etape 6 : recenser et lister les plans et programmes, analyser leurs objectifs et orientations et le niveau d'articulation avec le SCoT.

Consulter l'EIE du SCoT déjà réalisé et le PAC de l'Etat.

#### **Les plans et programmes s'appliquant au territoire et identification des effets cumulés avec le SCoT:**

##### 1°- Rapport de compatibilité avec les normes supérieures :

- loi Montagne
- règles générales fascicule SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement de développement durable et d'égalité des territoires, art. L 4251-3 Code générale des collectivités territoriales
- Charte du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc
- Orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantités des eaux définis par le SDAGE Adour-Garonne et le SDAGE Rhône-Méditerranée, article 212-1 du Code de l'Environnement
- Objectifs de protection définis par les SAGE Agout et SAGE Orb-Libron prévus à l'article L 212-3 du code de l'Environnement
- Objectifs de gestion des risques d'inondation définis par les plans de gestion des risques d'inondation ainsi qu'avec les orientations fondamentales et les dispositions de ces plans
- Les directives de protection et de mise en valeur des paysages prévus à l'article L 350-1 du code de l'Environnement
- Les dispositions particulières aux zones de bruit des aérodromes (néant)
- En outre, le SCoT doit respecter les principes énoncés aux articles L 101-1 et L102-2 du Code de l'Urbanisme :  
*"Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :*

*1° L'équilibre entre : a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ; b) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ; c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ; d) La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel ; e) Les besoins en matière de mobilité ;*

*2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;*

*3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;*

*4° La sécurité et la salubrité publiques ;*

*5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;*

*6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;*

*7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables."*

+ Voir précision PAC Etat.

# SCoT Hautes Terres d'Oc

+ Espèces protégées, habitat d'intérêt communautaire, sites protégés, réserve, APPB

## 2°- Rapport de prise en compte :

- les objectifs du SRADDET prévus par l'article L. 4251-3 du code générale des collectivités territoriales. En fonction de la norme concernée, il s'agit soit d'un rapport de compatibilité, soit d'un rapport de prise en compte. Lorsqu'il s'agit de règles générales visant à atteindre des objectifs, le SCoT doit être compatible avec ces règles. Lorsque les objectifs ne sont pas prolongés par des règles, ces derniers s'imposent au SCoT dans un rapport de pris en compte
- les SRCE Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon
- Schéma départemental des carrières du Tarn

## 3°- Rapport de connaissance porté à connaissance par le préfet de département :

- les dispositions législatives et règlementaires applicables au territoire. Article R132-1 du code de l'urbanisme : le préfet porte à connaissance de l'établissement chargé de l'élaboration d'un SCoT les directives territoriales d'aménagement et de développement durable, les dispositions relatives au littoral et aux zones de montagne, les servitudes d'utilité publique, le SRCE, le plan régional de l'agriculture durable et le plan pluriannuel régional de développement forestier
- les projets des collectivités territoriales et de l'Etat notamment les projets d'intérêt général et les opérations d'intérêt national
- les études techniques nécessaires à l'exercice par les collectivités territoriales de leur compétence en matière d'urbanisme dont dispose l'Etat et notamment les études en matières de prévention des risques et de protection de l'environnement.
- les ZNIEFF

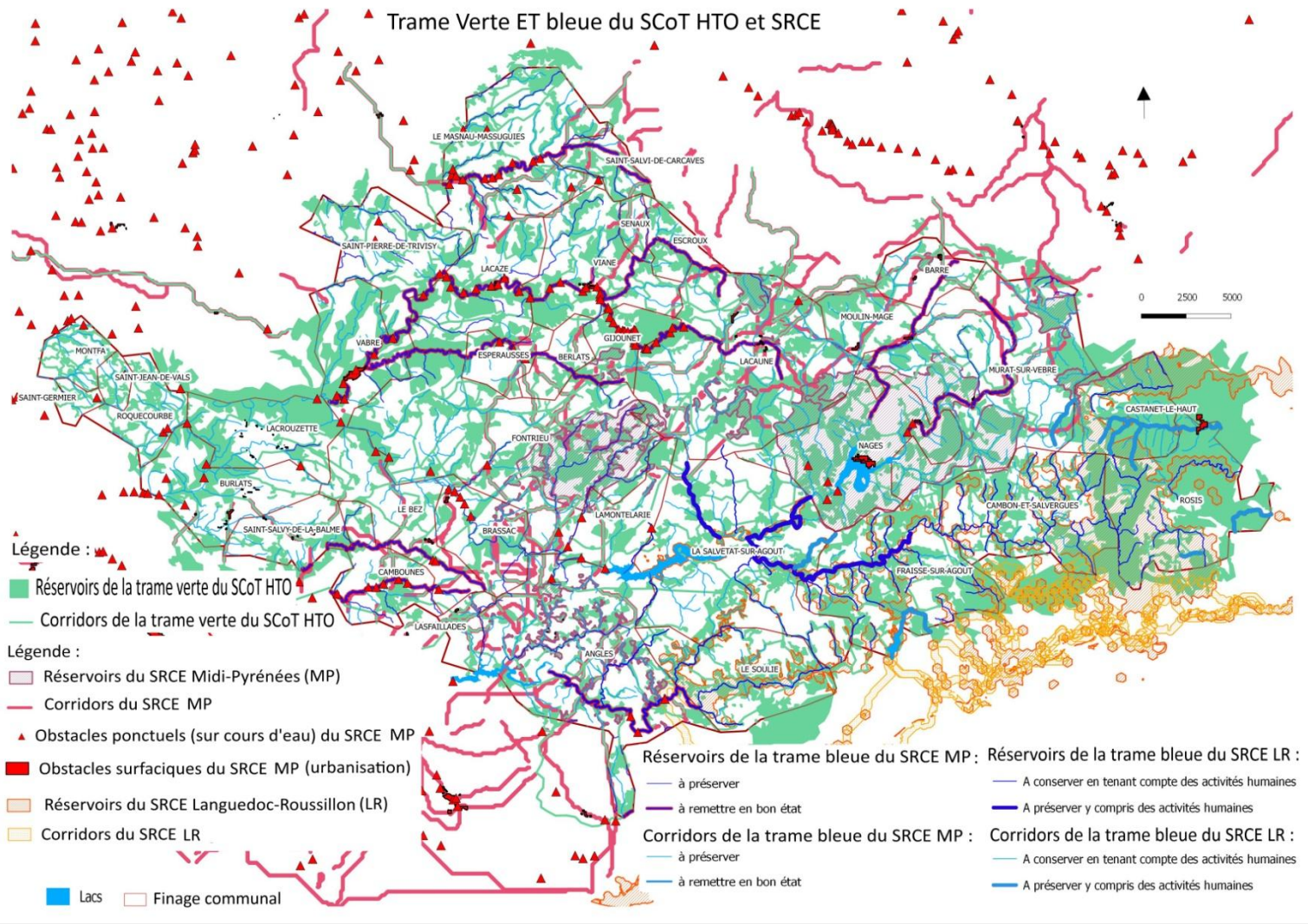
## Etape 7 : réaliser une grille d'analyse et une note de présentation de l'articulation du SCoT avec les autres plans et programmes

### ***A modifier/compléter***

Normes	Enjeux normes	Compatibilité/Prise en Compte/ Connaissance par SCoT HTO
<b>Compatibilité</b>		
Loi Montagne		
SRADDET		
Charte PNRHL		
SDAGE Adour-Garonne		
SDAGE Rhône-Méditerranée		
SAGE Agout		
SAGE Orb-Libron		
PPRI		
Directives de protection et de mise en valeur des paysages		
Principes énoncés aux articles L 101-1 et L102-2 du Code de l'Urbanisme précisé par le PAC		
<b>Prise en compte</b>		
SRADDET		
SRCE Midi-Pyrénées		
SRCE Languedoc-Roussillon		
Schéma départemental des carrières du Tarn		
<b>Connaissance</b>		
PAC de l'Etat		
Etudes techniques des collectivités en matière de prévention des risques et de protection de l'environnement		

+ note de présentation de l'articulation du SCoT avec les autres plans et programmes à compléter

**MISSIONS CONFIEES AU BUREAU D'ETUDES :**  
**Selon connaissances réglementaires et d'experts sans déplacements sur le terrain : validation de la bonne prise en compte des SRCE (zonage, précisions de corridors, obstacles non pris en compte, objectifs)**



## 2.4.º- Justification des choix opérés pour l'élaboration du SCoT

Cette étape vise à présenter les différentes solutions envisagées pour répondre aux objectifs du SCoT et de les analyser notamment au regard des enjeux environnementaux du territoire. Il s'agit également de présenter les critères et arbitrage qui ont conduit aux choix retenus par les rédacteurs du SCoT.

### Etape 8 : décrire le choix de scénario multipolarisé retenu



**Description du scénario multipolarisé choisi par les élus, de sa faisabilité**



**A - Sa faisabilité : un territoire déjà attractif avec un solde migratoire positif associé à un contexte de relance économique depuis 2016 et des moyens investis pour renforcer une attractivité à mieux répartir sur le territoire pour enrayer les phénomènes négatifs grâce :**

**1. au développement de l'emploi permis par :**

a. les filières industrielles : granit, bois, charcuterie-salaison, eau de source, transformation fromagère avec :

- le Plan granit avec et plan bois avec :

- o Renforcement de l'accompagnement et mobilisation des chambres consulaires, du PETR et des collectivités locales puisqu'une convention de partenariat a été passée entre la CCI, la CMA, le PETR et la CC. Sidobre Vals et Plateaux.
- o Structuration des entreprises avec la création de l'association Granit et Pierre du Sidobre a ainsi pu embaucher une salariée pour mettre en application ce plan granit et travailler sur la commercialisation des produits en granit notamment à l'export (et déjà réalisée : certification du granit du Sidobre pour ses qualités en terme de durabilité et de développement durable)

- le plan bois avec renforcement de l'accompagnement du PETR, des collectivités locales (COFOR) de la CMA et du PNR et avec la structuration des entreprises pour créer une filière locale par la création de plusieurs associations : association des scieurs, Vivier bois Haut Languedoc, et filière bois Haut Languedoc sud Massif Central
- IGP pour la charcuterie-salaison sur le jambon, la saucisse et le saucisson secs
- Des projets de développement déjà identifiés dans les secteurs de l'exploitation de l'eau de source, des ressources du sol, de la balnéothérapie à Lacaune etc.

- b. les secteurs d'activités en développement : tourisme (Destination Hautes Terres d'Oc, produits touristiques basés sur les sports de pleine nature, les paysages, les lacs, la culture, l'industrie), services (personnes âgées, famille), ESS, TIC (FabLab).
- c. l'accompagnement renforcée du PETR : 2 salariées, MF Landes sur le développement économique et l'accompagnement des porteurs de projets, L. Morlais sur l'offre d'accueil qualifiée (transmission-reprise des entreprises), l'opération place aux jeunes, la plate-forme ressources humaines, Noëlle Salvy sur le Tourisme + financements : OMPCA, opération "coup de pouce", opération "consommer Hautes Terres d'Oc"

Le nombre d'emplois qui seront créés par secteurs a été évalué par le PETR et approuvés par les chambres consulaires.

### **2. à son cadre de vie : paysages et environnement, attractivité renforcée dans les centres-bourgs grâce au développement de l'offre de services, à la rénovation urbaine avec :**

- a. Depuis les années 2010, développement des services à destination des familles : création de structures d'accueil pour la petite enfance (crèches, microcrèches) et services renforcés dans le futur avec le RAM Hautes Terres d'Oc (une salarié du PETR) relancé en 2017, projets de MAM à Viane, Murat-sur-Vèbre, La Salvetat-sur-Agout, service coordination enfance-jeunesse à l'échelle du PETR.
- b. Renforcement des services pour les personnes âgées et personnes handicapés depuis 2015 (2 centres pour HV, services Alzheimer et projets de résidences seniors : Nages, Saint Pierre de Trivisy.
- c. Services de santé : depuis les années 2010, travail du PETR sur le projet de santé du territoire, accompagnement à la création de 3 maisons de santé et création en cours d'une 4<sup>ième</sup> en cours, travail sur l'accueil et la coordination des professionnels de santé. Accueil effectif de plusieurs médecins depuis 3 ans.
- d. Culture et sports et loisirs : aménagement de nouvelles structures de qualité à Brassac, Lacaze, Roquecourbe, en projet à Lacaune /modernisation d'anciennes à Vabre, développement des sports de nature dont centres de bien-être à Lacaune, Saint Pierre de Trivisy.
- e. cadre de vie, urbanisme et déplacement : étude centres-bourgs sur le renouvellement urbain, OPAH sur tout le territoire, étude optimisation du transport à la demande à venir, développement des voies douces
- f. Le nombre d'habitants accueillis grâce à l'amélioration du cadre de vie a été évalué par le PETR.

### **3. Des mobilisations de fonds de l'Europe, de l'Etat, des régions, des départements et des collectivités locales pour mener à bien ces actions : programme LEADER, Appel à projet régional Fablab, appel à projet Massif Central Offre d'accueil qualifiée, appel à projet TEPCV, OMPCA, OPAH + contrat de ruralité, Contrat régional unique**

#### **B - Des objectifs conformes aux enjeux environnementaux**

**1°- La volonté de répartir équitablement l'accueil de population et en respectant l'environnement :**

- selon les potentiels de création d'emplois par commune

- selon les potentiels d'accueil de chaque commune en prenant compte les contraintes environnementales et les influences extérieures (agglomération Castres-Mazamet)

- selon une volonté d'économie de l'espace et d'urbanisation continue

**2°- des objectifs démographiques par secteurs du territoire**

**3°- La volonté de maintenir l'armature territoriale en renforçant les centres-bourgs, leur mixité sociale et fonctionnelle (socio-économique) et les liens entre eux**

**4°- En donnant la priorité au renouvellement urbain.**



## Etape 9 : Justifier les choix retenus au regard des objectifs de protection de l'environnement internationaux, communautaires, nationaux ou régionaux

	Incidences négatives	Incidences positives	Critères de choix des solutions retenues
Scénario tendanciel ou au fil de l'eau			
Scénario multipolarisé 1 avec taux de croissance annuel de 0,72 %			

+ note de présentation des différentes solutions envisagées ainsi que de l'argumentaire ayant conduit à les retenir ou les écarter

+ résumé non technique et description de la méthodologie employée par réaliser l'évaluation environnementale

### 2.5.°- Définition des critères et indicateurs pour le suivi et l'évaluation du SCoT

Il s'agira d'identifier les indicateurs pertinents, faisables, facilement renseignables et reproductibles permettant de suivre et évaluer les effets du SCoT sur l'environnement de manière opérationnelle et de proposer leur fréquence de mise à jour et les acteurs concernés par cette mise à jour. C'est l'opérationnalité du dispositif de suivi qui est recherchée et non pas un nombre élevé d'indicateurs.

La réalisation de l'Etat Initial de l'Environnement ainsi que l'analyse du scénario de référence permettront de mettre en évidence les premiers indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement du territoire. Ces indicateurs seront renseignés en fonction des données disponibles ou créées au démarrage de l'élaboration du SCoT.

Un tableau de bords des indicateurs est à réaliser pour chaque domaine environnemental.

#### **MISSIONS CONFIEES AU BUREAU D'ETUDES :**

**Selon connaissances règlementaires et d'experts sans déplacements sur le terrain : proposition d'indicateurs complémentaires.**

### 2.6.°- Réalisation du résumé non technique et explication de la méthodologie.

## 3°- CADRAGE ET CALENDRIER

### 3.1°- Cadrage préalable

Il sera nécessaire d'organiser une réunion de cadrage préalable avec la DREAL et en particulier l'autorité environnementale. L'article L121-12 du code de l'urbanisme précise que *"l'autorité de l'Etat compétente en matière d'environnement est consultée, en tant que de besoin, sur le degré de précision des informations que doit contenir le rapport environnemental"*. La DREAL Languedoc-Roussillon indique dans la note d'enjeux du PAC de l'Etat que *"si la collectivité décide de solliciter l'autorité environnementale au titre du cadrage préalable, cette saisine doit intervenir à un stade où elle est à même de présenter une esquisse de son projet de territoire, avec la description des*

## SCoT Hautes Terres d'Oc

*orientations principales de son projet et les principaux enjeux de son territoire... Afin d'être constructive, la saisine de l'autorité environnementale doit se faire sur la base d'un dossier comprenant :*

- *les enjeux environnementaux identifiés par la collectivité sur son territoire ainsi que leur hiérarchisation*
- *les principales caractéristiques du projet de SCoT, et en particulier les zones de développement futures*
- *les principaux impacts attendus du projet de SCoT en particulier une pré-évaluation des effets susceptibles d'être notables ou non ainsi que des zones susceptibles d'être concernées*
- *la méthodologie envisagée pour mener l'évaluation environnementale*
- *les priorités de l'évaluation environnementale et en particulier les études environnementales complémentaires menées sur les territoires susceptibles d'être impactés ou nécessitant un "zoom" spécifique ainsi que leur degré de précision".*

### 3.2°- Encadrement de la mission

Ces différentes étapes seront menées en étroite partenariat avec la directrice du PETR Hautes Terres d'Oc et le comité technique composé des directeurs et techniciens concernés des communautés de communes.

Des réunions avec le Bureau du PETR seront nécessaires pour présenter les résultats de la mission. Elles seront organisées par le PETR.

Une partie de la mission est à réaliser en interne et une autre partie par à un bureau d'études. Ce cahier des charges expose la répartition des différentes missions.

#### **La partie à réaliser par le bureau d'étude :**

- **Valider la trame verte et bleue et les enjeux de biodiversité (milieux et espèces, voir liste en annexe)**
- **Identifier les points de conflits ou obstacles à la circulation des espèces s'il en est et faire des recommandations**
- **Valider les secteurs les plus fragiles à protéger (forêt, milieux humides et secs, agricoles, cours d'eau) et proposer les modalités de protection de ces espaces nécessaires au maintien de la biodiversité et à la préservation ou à la remise en bon état des continuités écologiques.**
- **Valider les incidences environnementales identifiées et apporter des compléments si nécessaire,**
- **Proposer des mesures d'ajustement afin d'accroître les effets positifs du schéma et renforcer sa cohérence**
- **Proposer des mesures complémentaires permettant d'éviter, réduire, compenser.**
- **Valider la bonne prise en compte des SRCE (zonage, précisions de corridors, obstacles non pris en compte, objectifs)**
- **Proposer des indicateurs pertinents complémentaires pour le suivi et l'évaluation du SCoT**  
**Selon connaissances règlementaires et d'experts sans déplacements sur le terrain**

Le PETR fournira au bureau d'études tous les éléments nécessaires à la réalisation de la mission : rapport, études, analyses, fonds cartographiques et les documents relatifs à l'élaboration du SCoT : état initial de l'environnement, PADD, DOO.

### 3.3°- Calendrier

L'évaluation environnementale devra être réalisée entre les mois **de mai et de novembre 2017.**

# SCoT Hautes Terres d'Oc

## ANNEXE 1 : Espèces protégées par Milieux en Hautes Terres d'Oc - A compléter en interne et valider par le bureau d'études

	Rapaces	Oiseaux	Insectes	Reptiles - Amphibiens	Mammifères	Poissons/crustacés	Espèces végétales
Milieux boisés de feuillus	Aigle botté, Bondrée apivore, Circaète Jean-le-Blanc, Autour des palombes, Chouette hulotte, Hibou moyen-duc, Milan royal, Milan noir	Pic noir, Pic mar, Mésange nonnette, Mésange noire, Mésange huppée, Roïtelet huppé, Bouvreuil pivoine, Bec croisé des sapins, Sittelle torchepot, Pic Epeiche, Grand corbeau, Pic vert,	Coléoptères saproxyliques : Rosalie des Alpes Anthaxia midas et Brachygonus bouyoni, Bupreste de Phrygie,	Couleuvre d'Esculape, Couleuvre de Montpellier	Barbastelle d'Europe, Grand murin, Noctule de Leisler, Oreillards, Murin de Naterrer, Murin de Daubenton, Pipistrelle de Nathusius, Pipistrelle de Kuhl, Genette commune, Martre des pins		- Arbres : Hêtres, Chênes pédonculés, frênes, Chênes verts, Châtaigniers. - Autres plantes : Lichens foliacés épiphytes, Lis Martagon, Muguet de mai, Daphné bois-gentil, Moscateline, Ail victorial, Doronic d'Autriche, Chèvrefeuille noir, Pavot du Pays de Galles
pelouses et landes	Busard cendré, Busard Saint-Martin, Circaète Jean-le-Blanc, Aigle botté, Aigle de Bonelli, Faucon crécerelle, Chevêche d'Athéna + Territoire de chasse de la Bondrée apivore, du Circaète-Jean-le-Blanc.	Pipit rousseline, Fauvette passerinette, Fauvette mélanocéphale, Fauvette Pitchou, Linotte mélodieuse, Bruant jaune, Accenteur mouchet, Fauvette grisette, Pie grièche à tête Rousse, Pie-grièche écorcheur, Oedicnème criard, Alouette Lulu, Rollier d'Europe	Hermite, l'Azuré du serpolet, Proserpine, Damier de la succise, Zygène cendrée (papillons), Magicienne dentelée, Criquet de l'Aigoual, Miramelle fontinale, Decticelle des Bruyères, Dectique des brandes, Antaxie cévenole (orthoptères)	Lézard ocellé, Lézard des murailles, Lézard catalan, Couleuvre à échelons, Couleuvre de Montpellier, Coronelle lisse, Coronelle girondine,	Petit Murin, Vespère de Savi, Territoire de chasse des chauves-souris, Mouflon méditerranéen		Myosotis de Balbis, Millepertuis à feuilles linéaires, Carline à feuilles d'acanthé, Immortelle d'Italie, Pied de chat dioïque, Ciste de Pouzolz, Myrtille sauvage, Arnica des Montagnes, Oeillet à Delta, Ophrys araignée, Ophrys mouche, Orchis homme pendu, Orchis singe, Orchis punaise, Simethis à feuilles planes, Sabline des chaumes, Saxifrage de l'Écluse, Ail Victorial, Tulipe Australe, Laîche appauvrie
Milieux humides, rivières	Faucon hobereau, Faucon crécerelle, Milan royal, Milan noir	Mésange à longue queue, Pipit farlouse, Héron cendré, Héron garde boeufs, Héron bihoreau, Buse variable, Gros bec cassenoiaux, Grand corbeau, Rouge-gorge, Pinson du Nord, Bec-croisé des sapins, Mésange charbonnière, Mésange nonnette, Pic	Odonates : Gomphe de Graslin, Gomphe à crochet, Cordulie à corps fin, Agrion de mercure, Cordulie splendide, Coléoptères : Lucane cerf-volant, Grand capricorne, Papillons : Nacré de la Sanguisorbe, Azuré des Mouillères	- Reptiles : Lézard vivipare, Lézard vert, lézard des murailles, Couleuvre verte et jaune, Couleuvre à collier, Couleuvre d'Esculape, Vipère aspic, Emide lépreuse (tortue), Cistude d'Europe (tortue) - Amphibiens : Alyte	Loutre d'Europe, Petit et Grand Rhinolophe, Barbastelle, Murin de Daubenton, Campagnol amphibie,	Ecrevisse à pattes blanches, Lamproie de Planer, Moule Perlière, Toxostome, Truite Fario, Barbeau méridional, Blageon,	Laîche lisse, Laîche à deux nervures, Spiranthe d'été, Epipactis des marais (2 orchidées), Millepertuis des marais, Isoète de Durieu (petite fougère), Droséra à feuilles rondes, Lycopode en massue, Prêle des bois, Jacinthe romaine, Gentiane pneumonanthe, phaigne fallax, Sphaigne palustre, Littorelle à une fleur, Osmonde royal, Scirpe à nombreuses tiges, Scirpe

## SCoT Hautes Terres d'Oc

		vert, Bouvreuil pivoine, Roitelet triple bandeau, Troglodyte mignon, Lorient d'Europe, Bergeronnette des ruisseaux, Cincle plongeur, Martin-pêcheur d'Europe, Tarier des prés	Orthoptères : Criquet palustre, Criquet ensanglanté, Leste des bois, Sympétrum jaune d'or, Decticelle Bicolore,	accoucheur, Crapaud commun, Grenouille verte, Grenouille rousse, Salamandre tâchetée, Triton palmé			cespiteux, Linaigrette à larges feuilles, Linaigrette à gaines, Sphaignes,
Prairie	Faucon crécerelle, Faucon crécerelle, Milan noir, Milan royal, Aigle botté, Chevêche d'Athéna	Mésange à longue queue, Chardonneret élégant, Pie grièche écorcheur Bruant jaune, Tarier des prés, Grand corbeau, Rollier d'Europe	Damier de la succise (papillon), Antaxie cévenole (orthoptère)		Grand murin, Petit Murin		Lis Martagon, Pensée de Bubani, Gentiane jaune,
Milieux rocheux	Aigle de Bonelli, Aigle royal, Vautour fauve, Faucon crécerelle, Faucon pèlerin, Grand duc d'Europe, Chevêche d'Athéna,	Hirondelle des rochers	Araneus Circe		Grand et Petit Rhinolophe, Minioptère de Schreibers, Grand murin Murin de Capaccini, Rhinolophe euryale		Armérie de Malinvaud, Lycopode sélagine (fougère), Joubarbe d'Auvergne, Alchémille des rochers, Dryopteris des montagnes
Milieux agricoles cultivés	Chevêche d'Athéna,	Pie-grièche à tête rousse, Bruant ortolan, Oedicnème criard					Plantes messicoles : Adonis annuelle, Pied-d'alouette de Bresse, Nigelle de France

+ dans les villages : Rougequeue noir, Bergeronnette grise, Verdier d'Europe, Martinet noir, Effraie des clochers, chiroptères : Grand et Petit Rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Grand et Petit Murin, Chevêche d'Athéna.

+ Plans nationaux d'Actions (PNA) Aigle de Bonelli, Chiroptères, Loutre, Chevêche d'Athéna, Milan royal, Pies grièches, Vautour fauve, Faucon crécerelle, Emide lépreuse, Cistude d'Europe, Léopard ocellé, Odonates, Plantes messicoles, Pollinisateurs, Vieux bois, Naïades (Moule perlière), Maculinea (papillon).